

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 97

RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

23-24 août, 2016



Qu'est-ce que l'IICA?

Il y a plus de 70 ans, des visionnaires ont constaté la nécessité de doter le continent américain d'un organisme spécialisé en agriculture ayant pour mission de promouvoir le développement agricole et le bien-être rural. Cette mission est toujours d'actualité.

C'est ainsi qu'est né l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) qui, au fil des ans, a réussi à relever des défis de taille, à saisir des occasions porteuses et surtout, à évoluer pour devenir un organisme de coopération technique international qui répond sans cesse aux nouvelles exigences du secteur agricole.

Notre **mission** est de *stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts des États membres pour le développement agricole et le bien-être des communautés rurales au moyen de la coopération technique internationale d'excellence.*

De concert avec nos États membres, nous cultivons une **vision** : *l'atteinte d'une agriculture interaméricaine compétitive, viable et inclusive, qui alimente le Continent et le monde, et qui permet de faire reculer la faim et la pauvreté chez les producteurs et les habitants des régions rurales.*

Nous fournissons des services de coopération de par une collaboration étroite et constante avec nos 34 États membres, dont nous répondons aux besoins avec diligence. Notre atout le plus précieux est l'étroite relation que nous maintenons avec les bénéficiaires de notre travail.

Nous possédons une vaste expérience dans des domaines tels que la technologie et l'innovation au service de l'agriculture, l'inspection et le contrôle de l'innocuité des aliments, la production et le commerce agroalimentaires, le développement rural, la gestion des ressources naturelles et la formation professionnelle.

Nous nous sommes engagés à définir des cibles précises. Le Plan à moyen terme 2014-2018 permet de faire évoluer notre modèle de coopération technique afin de nous positionner encore davantage comme une organisation vouée à l'atteinte de résultats concrets et visibles. Nous souhaitons faciliter les transformations positives que les États membres veulent mettre en œuvre dans les secteurs agricole et rural.



RAPPORT DE LA TRENTE- SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

23-24 août 2016

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2016



Rapport de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est publié
sous licence Creative Commons

Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)

(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>)

Basée sur une oeuvre qui se trouve sur le site www.iica.int

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web
de l'Institut: <http://www.iica.int>

Coordination éditoriale: Patricia Ross et Katia Núñez.

Traducteur: Christine Archambault.

Conception graphique: Carlos Umaña.

Conception de la couverture: Carlos Umaña.

Impression: Imprimerie de l'IICA.

Rapport de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif /
IICA – San José, C.R. : IICA, 2016.
107 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels /
IICA, ISSN 1018-7103; no. 97)

ISBN: 978-92-9248-634-1

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations internationales 3.
Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica
2016

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION	7
Séance préparatoire	9
Première séance plénière	13
Deuxième séance plénière.....	25
Troisième séance plénière.....	35
Séance de clôture.....	47
RÉSOLUTIONS	49
SIGNATURE DU RAPPORT	89
ANNEXES	93
Annexe 1: Ordre du jour.....	95
Annexe 2: Liste des Participants	97
Annexe 3: Personnel de la Réunion.....	103

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

La Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité exécutif et à la résolution n° 605 de cet organe de direction de l'Institut.

Les États membres suivants font partie du Comité exécutif 2016 : Argentine, Belize, Bolivie, Costa Rica, La Dominique, Équateur, États-Unis d'Amérique, Jamaïque, Paraguay, République dominicaine, Sainte-Lucie et Venezuela.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture*

0.1.1 La séance préparatoire de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est ouverte à 8h34, le 23 août 2016, dans la Sala Magna (salons États-Unis et Canada) du siège de l'IICA, sous la présidence de Monsieur José Alpuche, directeur exécutif de l'Agriculture du ministère des Ressources naturelles et de l'Agriculture du Belize, pays qui assume actuellement la présidence du Comité exécutif.

0.1.2 Sont présents les représentants des États membres qui font partie du Comité exécutif 2016, à l'exception de la République dominicaine et du Venezuela.

0.2 Accords

0.2.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

0.2.1.1 Les représentants des États membres du Comité exécutif élisent à la présidence de la réunion, à l'unanimité, Monsieur Juan Carlos Baruja, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Paraguay. Son nom est proposé par le représentant du Costa Rica. Le nom de Monsieur Wendell Dennis, Sous-directeur général de la Division des Affaires multilatérales du département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA), Service des affaires agricoles étrangères (FAS), est ensuite proposé, puis adopté à l'unanimité, pour le poste de rapporteur.

0.2.1.2 Le Bureau de la réunion est ainsi formé :

Président :	Juan Carlos Baruja
Rapporteur :	Wendell Dennis
Secrétaire <i>ex officio</i> :	Víctor M. Villalobos

0.2.2 Ordre du jour de la réunion

0.2.2.1 Le président saisit les représentants du projet d'ordre du jour de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, figurant dans le document n° 649 (16). L'ordre du jour est adopté sans modification.

0.2.2.2 Le président indique ensuite à l'assistance que, se trouvant, dans les dossiers des représentants des États membres du Comité exécutif, les documents de travail et d'information de la réunion, qui avaient déjà été mis à leur disposition en format électronique le 22 juillet 2016, en espagnol et en anglais.

0.2.3 Commissions de travail

0.2.3.1 Il est convenu de ne pas former de commission de travail et de traiter toutes les questions en séances plénières.

0.2.4 Durée de la réunion

0.2.4.1 La plénière convient de clore ses travaux le mercredi 24 août 2016 à 13h00.

0.2.5 Date et heure limites pour la présentation des propositions

0.2.5.1 La date limite pour la présentation de nouveaux projets de résolution est fixée au mardi 23 août 2016, à 15h00.

0.2.6 Droit de vote des pays

0.2.6.1 Le Directeur général de l'IICA demande l'opinion du conseiller juridique au sujet de la portée et du champ d'application des règles relatives au droit de vote dans les réunions du Comité exécutif, conformément aux dispositions du règlement de cet organe de direction et autres dispositions qui régulent son application.

0.2.6.2 Le conseiller juridique explique les dispositions du chapitre IX du Règlement intérieur du Comité exécutif sur le droit de vote des États membres. Il confirme que toutes les délégations présentes jouissent d'un plein droit de participation à la Trente-sixième réunion ordinaire.

0.2.7 Lettres de créance

0.2.7.1 Le secrétaire technique de la réunion indique que toutes les délégations présentes des États membres faisant partie du Comité Exécutif ont présenté les lettres de créance émises par les autorités compétentes de leur pays. Il ajoute qu'ont également été présentées les lettres de créance des représentants du Brésil, du Canada, du Chili, du Mexique et de l'Uruguay, pays membres de l'IICA qui participent à la réunion ordinaire à titre d'observateurs.

0.3 Clôture

0.3.1 La séance préparatoire de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 9h00, le 23 août 2016.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture

1.1.1 La première séance plénière de la Trente-sixième réunion du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est ouverte à 9h00, le 23 août 2016, sous la présidence du représentant du Paraguay.

1.2 Mot de bienvenue du Directeur général de l'IICA

1.2.1 Le Directeur général souhaite la bienvenue aux représentants des États membres, aux pays observateurs et aux organismes internationaux qui participent à la réunion. Il déclare que le secteur agricole subit les conséquences néfastes des effets externes économiques et climatiques et qu'il se voit relégué à second plan derrière d'autres secteurs, ce qui a un effet négatif pour des millions de personnes pauvres, dont les revenus proviennent exclusivement de ce secteur. Il ajoute que malgré cette situation défavorable, l'agriculture continue d'être un axe de développement et de cohésion sociale.

1.2.2 Il déclare que les principaux défis auxquels fait face l'agriculture sont les suivants : l'accroissement de la compétitivité et de la productivité de l'agriculture, l'adaptation aux effets des changements climatiques, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Il affirme que l'IICA continue d'apporter son appui à ses États membres pour qu'ils relèvent ces défis du mieux possible, et que pour ce, il promeut l'innovation, la productivité, la durabilité et l'inclusion effective de tous les acteurs sectoriels, particulièrement ceux qui appartiennent au sous-secteur de l'agriculture familiale.

1.2.3 Il explique que cet effort vise l'obtention de résultats au moyen des quatre outils d'action institutionnels : a) les cinq projets-phares de portée continentale associés aux questions de chaînes agricoles, de santé agricole et d'innocuité des aliments, d'inclusion en agriculture et dans les territoires ruraux, de résilience dans le secteur agricole et dans l'agriculture familiale ; b) les actions d'intervention précoce ; c) les projets financés à l'aide de ressources externes ; et d) le Fonds de coopération technique (FonCT).

- 1.2.4 Le Directeur général présente ensuite un bref rapport sur les principaux résultats obtenus par l'IICA dans les pays membres et dans les régions, notamment des données sur les montants investis et gérés. Il met l'accent sur les efforts réalisés dans le domaine de la formation professionnelle et de l'actualisation des connaissances des ressources humaines, dans lesquels s'est distinguée l'aide reçue du Mexique.
- 1.2.5 Il renouvelle l'engagement de son administration à exploiter les ressources prudemment et efficacement et il remercie les États membres d'avoir augmenté le Fonds ordinaire de 8,1%, ce qui démontre leur confiance dans l'Institut. Il lance ensuite un appel pour que ceux-ci continuent à payer leurs quotes-parts de façon opportune et pour qu'ils effectuent une étude sur le cadre réglementaire de l'IICA, sa restructuration stratégique et son renforcement financier, d'après laquelle il leur sera présenté en temps et lieu deux propositions pour analyse.
- 1.2.6 Il souligne que la Convention de l'Institut est en vigueur depuis 35 ans, et que le temps est peut-être venu pour les États membres d'actualiser les mandats et les modes de fonctionnement de l'IICA, pour mieux les adapter aux besoins actuels de l'agriculture des Amériques.
- 1.2.7 Il rappelle que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), lors de sa dernière réunion ordinaire, a demandé qu'on entreprenne un processus de restructuration stratégique de l'Institut. Pour y faire suite, précise-t-il, un document a été élaboré avec deux options pour ce processus, lesquelles doivent être analysées en profondeur, pour être ultérieurement présentées en détail à la prochaine Réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 1.2.8 Le Directeur général termine en signalant que l'IICA constitue la preuve que la collaboration entre les peuples est possible, en dépit des divergences politiques ou idéologiques et que, si son modèle actuel de coopération est couronné de succès, il sera très utile pour que les administrations postérieures puissent maintenir la vigueur et la pertinence de l'Institut.

1.3 Coopération technique continentale

1.3.1 Gestion intégrée des risques en agriculture

1.3.1.1 Le directeur de la Coopération technique affirme que l'Institut a cerné, pour son calendrier de travail, dans ce domaine, quatre types de risques : de production, financiers, de marché et institutionnels. Il signale que ce programme de travail s'est réalisé sur la base de quatre stratégies destinées à favoriser la compétitivité, la résilience et l'inclusion en agriculture : a) analyse, évaluation et priorisation des risques ; b) prévention, atténuation et adaptation ; c) transfert des risques ; et d) mesures d'intervention pour le relèvement de ses pays membres aux prises avec des crises associées aux risques auxquels ils font face.

1.3.1.2 Il décrit ensuite les principales mesures entreprises dans chacune des stratégies. Dans le cadre de la stratégie d'analyse, d'évaluation et de priorisation des risques, ont été réalisées 28 actions de coopération, dont la majeure partie est associée aux risques de production, et parmi lesquelles se distinguent celles-ci : a) renforcement des compétences en gestion des risques d'institutions de divers pays de l'Amérique latine, b) élaboration et mise en place d'un système d'alerte précoce relative à la rouille du café en Amérique centrale, c) analyse des effets du huanglongbing (maladie du dragon jaune) et renforcement des compétences en gestion des risques phytosanitaires en Argentine et d) aide à la mise sur pied d'un département de gestion des risques au Chili.

1.3.1.3 Il explique que, dans le cadre de la stratégie de prévention, d'atténuation et d'adaptation, l'IICA a réalisé 32 actions de formation, parmi lesquelles se distinguent celles qui sont orientées vers les solutions aux risques financiers dans la Caraïbe, vers le contrôle du parasite de l'escargot dans la région andine, aux États-Unis d'Amérique, en Argentine et à Antigua et vers la production de riz résistant en Colombie, en République dominicaine et au Venezuela.

1.3.1.4 Il signale que, dans le cadre de la stratégie de transfert des risques, l'Institut a mené à terme des actions de coopération dans trois domaines : a) analyse de la situation actuelle des assurances agricoles, b) instruments de stabilisation des prix et c) microfinancement et assurances agricoles, pour lesquels le Canada a apporté son aide.

- 1.3.1.5 Il ajoute que l'IICA a mené dix actions de coopération dans le cadre de sa stratégie d'intervention pour le relèvement de ses pays membres aux prises avec des situations critiques, parmi lesquelles se distinguent les suivantes : a) aide à la reconstruction des zones touchées par le tremblement de terre survenu en Équateur en 2016 ; b) soutien pour aider le secteur agricole bélizien à se relever à la suite des dommages causés par l'ouragan Earl ; c) renforcement, avec le soutien des États-Unis d'Amérique, des systèmes de quarantaine d'Haïti et de la République dominicaine ; et d) diverses actions pour combattre la grippe aviaire dans trois pays andins.
- 1.3.1.6 Le directeur de la Coopération technique indique que l'exposition aux risques est vouée à une augmentation progressive, et qu'il est donc capital de renforcer les capacités de gestion des risques et les moyens d'y faire face par des efforts concertés. Il estime donc qu'il faut mettre l'accent sur les politiques et les instruments relatifs à la gestion des risques, impulser la mise en œuvre de plans d'intervention, d'adaptation et d'atténuation et tirer parti des diverses technologies de pointe applicables à la gestion des risques, surtout de celles qui permettent de les prévoir, de prévenir la dégradation des ressources naturelles, d'en faire un meilleur usage et d'encourager la diversification et la reconversion de la production.
- 1.3.2 Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments
- 1.3.2.1 Le dirigeant de la Division de SAIA (Protection sanitaire et innocuité des aliments) de l'IICA décrit les initiatives de coopération technique que l'Institut apporte dans ce domaine, coopération qui a pour but d'arriver à un secteur agricole productif, rentable et compétitif, qui fournit des aliments à l'innocuité éprouvée, par l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires appropriées.
- 1.3.2.2 Il explique qu'en mesure de SAIA, l'Institut travaille dans quatre domaines : a) mise en œuvre effective de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord MSF) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), b) modernisation des services nationaux de SAIA, c) questions critiques et mesures d'intervention en cas d'urgence et d) mise en application des pratiques scientifiques et technologiques exemplaires afin d'accroître la productivité agricole et d'améliorer l'innocuité des aliments. Il ajoute que l'IICA développe des actions de SAIA, sur les plans

mondial, continental, régional et national, et pour lesquelles il compte sur 28 spécialistes experts de diverses questions relatives à ce domaine.

- 1.3.2.3 Il énumère ensuite les résultats obtenus par l'IICA en SAIA depuis 2014, parmi lesquels se distinguent : a) le renforcement des compétences des institutions publiques de 25 pays en vue de participer efficacement aux réunions du *Codex Alimentarius*; b) le soutien à 30 pays latino-américains et caribéens pour la révision de la réglementation, qui a été appuyé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ; c) le renforcement des services de SAIA au moyen de l'application de l'outil DVE (performance, vision et stratégie) à Saint-Christophe-et-Niévès, au Salvador, en Argentine, au Paraguay, en Bolivie, en Équateur, en Colombie, au Venezuela et au Chili ; d) le développement des compétences dans neuf pays afin qu'ils se conforment à la Loi de modernisation de l'innocuité des aliments (FSMA) des États-Unis, initiative qui a pu compter sur la collaboration du département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA) et de l' Agence américaine pour le développement international (USAID) de ce pays ; e) l'aide à 12 pays pour améliorer l'efficacité des actions visant à répondre aux urgences de manière diligente ; et f) la coopération technique apportée à 15 pays caribéens au moyen du projet de MSF mis en œuvre de concert avec l'Union européenne (UE).
- 1.3.2.4 Quant à l'avenir de la coopération technique de l'IICA en SAIA, il affirme que l'Institut continuera à répondre aux besoins éventuels dans les États membres, mais il prévient qu'il faudra régler aussi les questions prioritaires suivantes : a) modernisation des systèmes d'innocuité, b) participation du secteur privé, c) prévention et gestion de la résistance antimicrobienne et d) réglementation et emploi approprié des médicaments vétérinaires, des produits agrochimiques et de la biotechnologie.
- 1.3.3 Compétences techniques et leadership
- 1.3.3.1 Le coordonnateur du CTL (Centre de promotion des compétences techniques et du leadership) de l'IICA présente un court rapport sur les quatre outils dont dispose l'Institut pour promouvoir les compétences techniques et de leadership en agriculture, dans les Amériques :

- a) Programme de bourses IICA-CONACYT, pour la promotion de la formation des jeunes de manière à ce qu'ils contribuent au développement de l'agriculture durable dans les Amériques. Ce programme, mis sur pied en 2012 et renouvelé en 2015, est parrainé par le Gouvernement du Mexique, par l'entremise du CONACYT (Conseil national des sciences et de la technologie). Le programme accueille à l'heure actuelle 612 étudiants, et 109 boursiers ont déjà obtenu leur diplôme. 67% des récipiendaires sont des femmes.
 - b) Programme de stages professionnels, destiné à faciliter le transfert des connaissances entre les spécialistes de l'IICA et les experts et chercheurs de ses pays membres. Le programme est financé par des fonds propres et les dons des institutions participantes. Au total, 35 stages professionnels et de recherche ont été réalisés depuis 2012.
 - c) Programme de formation et de perfectionnement, par des cours présentiels et virtuels, visant à favoriser une culture de qualité dans la formation et le perfectionnement professionnels, par la création de biens publics voués à l'éducation et par l'établissement d'alliances pour répondre aux exigences des pays membres dans ces domaines. Depuis 2015, plus de 27 000 personnes y ont participé.
 - d) Programme de téléprésence et multimédia, qui a permis d'améliorer les communications et la formation au moyen d'Internet, de réduire les frais d'organisation des réunions officielles ainsi que des processus de gestion de la coopération technique et d'augmenter le nombre de forums techniques et d'activités de formation sur l'utilisation d'outils technologiques, entre autres.
- 1.3.3.2 Le coordonnateur du Service de CTL affirme que l'IICA poursuivra sa politique d'efforts visant à renforcer les compétences techniques et de leadership des jeunes et des principaux acteurs du secteur agricole, à former des cadres solides, aux connaissances actualisées, et à développer des biens publics éducatifs ouverts qui permettent de transmettre les connaissances à tous ses pays membres.

1.4 Analyse et commentaires

- 1.4.1 Le représentant de Sainte-Lucie reconnaît les efforts de l'administration actuelle au profit de l'agriculture des Amériques et la remercie pour les contributions qu'elle a apportées au secteur agricole de la région de la Caraïbe. Néanmoins, depuis qu'il est de retour en poste au ministère de l'Agriculture de son pays, il a pu se rendre compte qu'on continue, dans cette région, qui est limitée en fait de ressources, à agir de la même manière. Il explique qu'il est donc d'accord avec la nécessité de changements significatifs, mais qu'ils doivent s'effectuer en prenant en considération les limites techniques et financières de certains États membres. Il ajoute qu'il est nécessaire de revoir la mission de l'IICA et est d'avis que le Comité exécutif doit proposer des avenues permettant à l'Institut de poursuivre son travail. Quant à la gestion des risques, il fait remarquer que les conditions varient d'un pays à l'autre, et que les petits États font face à de grands défis, dus à leur grande vulnérabilité.
- 1.4.2 Le représentant de l'Argentine fait référence à l'engagement pris par son Gouvernement pour impulser le secteur agroindustriel, considéré comme un moteur de développement de ce pays, et pour accroître l'intégration de l'Argentine sur le plan international. Il manifeste l'intérêt de son pays à travailler de plus près avec l'Institut, qu'il remercie pour l'aide apportée pour le contrôle de l'huanglongbing, d'une grande importance pour l'exportation d'agrumes. Il ajoute que, même si l'on compte sur davantage d'outils pour faire face aux risques, ces derniers se manifestent avec toujours plus d'intensité, et qu'il est donc nécessaire de contrer les changements climatiques. Il mentionne qu'il y a eu récemment de nombreuses pertes et dommages associés aux phénomènes climatiques, et qu'il faut donc que l'IICA renforce ses compétences dans le domaine de la gestion des risques.
- 1.4.3 Il commente ensuite l'importance des mécanismes de couverture et les options d'avenir pour les marchés traditionnels, approche qu'il suggère de promouvoir dans les marchés non traditionnels. En ce qui a trait à la SAIA, il remercie l'IICA pour la collaboration apportée à son pays dans la mise en application de l'outil DVE. Il ajoute que les pays membres de l'Institut peuvent devenir des supermarchés de pays en développement, non seulement comme fournisseurs de produits de base, mais également comme produits toujours plus élaborés. Il considère importantes les négociations du

Codex Alimentarius et les négociations portant sur les mesures phytosanitaires et zoosanitaires dans le cadre de l'OMC. Il suggère de considérer les normes privées comme autre avenue de travail possible, mais en prenant soin qu'elles ne deviennent pas des obstacles malvenus au commerce. Il manifeste son grand soutien aux actions de l'Institut en biotechnologie et en biosécurité, il assure la coopération de la CONABIA (Commission consultative nationale sur la biotechnologie agricole) et ajoute que les communications à distance permettraient de renforcer les compétences, surtout dans le secteur de l'agriculture familiale.

- 1.4.4 Le représentant des États-Unis d'Amérique remercie les intervenants pour les informations communiquées. Il considère que les idées avancées par le Directeur général de l'IICA montrent la voie à suivre pour la restructuration stratégique de l'Institut. Il considère que ce dernier doit poursuivre ses efforts en vue d'obtenir le versement opportun des quotes-parts de ses États membres et de récupérer les coûts indirects de l'administration de projets financés à l'aide de ressources externes. Il soutient ensuite l'approche de Sainte-Lucie quant à l'avenir de l'institution. Il ajoute que l'IICA a montré son importance pour ses pays membres et il reconnaît les efforts de ses autorités en vue de travailler conjointement avec d'autres organismes du Continent.
- 1.4.5 Le représentant de la Jamaïque remercie l'Institut pour l'aide apportée à son pays, qui lui a permis de faire des progrès dans le secteur agricole et en agroindustrie. Il considère que l'IICA a une excellente occasion de multiplier ses succès, mais que des risques menacent de l'affaiblir, et qu'il faut donc avancer rapidement dans la mise en place des changements nécessaires. Il apporte donc son appui aux commentaires en ce sens des représentants de Sainte-Lucie et des États-Unis d'Amérique. Il conclut en soulignant les risques auxquels fait face la Jamaïque quant aux changements climatiques, à la biosécurité et à la sécurité alimentaire.
- 1.4.6 La représentante observatrice de Canada considère que les efforts réalisés par l'IICA en matière de SAIA sont extrêmement importants, et qu'il faut donc investir dans le renforcement des compétences techniques dans ce domaine. Elle juge également approprié d'investir dans le renforcement des compétences des pays pour assurer la sécurité alimentaire. Elle exprime ensuite son désir de soutenir le processus de restructuration de l'Institut.

- 1.4.7 Le représentant du Paraguay remercie le Directeur général et les fonctionnaires de l'IICA pour la présentation des rapports. Il exprime sa satisfaction à l'égard de la coopération technique offerte par l'Institut à son pays. Il considère qu'une organisation comme l'IICA ne doit pas risquer de s'affaiblir et offre la contribution de son pays pour mener à bien la réforme proposée par le Directeur général.
- 1.4.8 La représentante observatrice du Mexique indique que tous les sujets des rapports présentés sont pertinents pour le développement de l'agriculture et réitère le soutien du Gouvernement de son pays au Directeur général.
- 1.4.9 Le représentant de la Dominique remercie l'IICA pour l'aide apportée au secteur agricole de son pays, qui tente toujours de se remettre des dommages causés par la tempête tropicale Érika. Il remercie de plus divers États membres pour leur soutien à la Dominique, en particulier le Mexique, dont le programme de bourses a permis à de nombreux Caribéens d'accroître leurs connaissances en gestion des nouvelles technologies. Il conclut en soulignant l'importance de prévenir la malnutrition et la faim dans la Région.
- 1.4.10 Le représentant de l'Équateur remercie l'Institut pour la collaboration offerte à son pays à l'occasion des tremblements de terre des mois d'avril et de mai cette année. Il remercie le Directeur général pour ses explications sur les problèmes auxquels le secteur agricole fait face dans divers pays du Continent et dans le monde. Il signale que l'Équateur se penche sur les trois questions traitées dans les rapports présentés. Il affirme qu'en matière de risques, il faut renforcer la capacité d'intervention immédiate du secteur agricole équatorien. Il ajoute que, en ce qui a trait à la SAIA, son pays est intéressé à exploiter les moyens de production biologiques en remplacement des substances agrochimiques dans une proportion importante. Il indique également que l'Équateur est engagé dans un processus de renforcement des compétences techniques, surtout des jeunes, afin de faciliter la transmission générationnelle, pour faciliter le passage d'une génération à l'autre. Il termine en réaffirmant la disposition de son pays à continuer à travailler avec l'IICA de manière conjointe et articulée.
- 1.4.11 Le représentant du Costa Rica considère qu'il faut adopter des mesures pour restructurer et renforcer l'Institut, de manière à lui permettre de relever efficacement les défis à moyen et long termes. Il décrit ensuite la relation

qu'entretient aujourd'hui l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la compare avec celle que pourraient entretenir l'IICA et la FAO. Il ajoute que le secteur agricole costaricain compte sur un plan stratégique de quatre ans, que l'Institut a contribué à formuler. Il remercie l'Institut pour la collaboration qu'il a toujours apporté à son pays. Il rappelle que les changements climatiques sont une question cruciale en Amérique centrale, auxquels il faut faire face au moyen d'un effort intégré et coordonné. Il offre son soutien au processus d'amélioration de l'Institut. Il ajoute qu'il est important d'analyser ce qui a été discuté jusqu'alors en liaison avec les aspects financiers de l'Institut, en particulier sa dépendance des quotes-parts des États membres.

- 1.4.12 Le représentant de la Bolivie remercie les exposants pour leurs présentations et explique que son pays compte sur le programme Agenda 2025, dont un des axes fondamentaux est la souveraineté et la sécurité alimentaires. Il mentionne que la Bolivie développe des initiatives dans les trois questions abordées. Il déclare que les stratégies de gestion des risques ne doivent pas se limiter à des aspects conjoncturels puisque certains pays font face à des menaces climatiques récurrentes, comme par exemple la grave sécheresse en Bolivie. Il se dit d'accord avec le représentant de Sainte-Lucie quant au fait que l'IICA doive avoir la capacité d'offrir à ses pays membres des mesures opportunes dans le cas d'événements liés au climat.
- 1.4.13 Le Directeur général les remercie pour leurs commentaires et indique que depuis l'entrée en poste de son administration, cette dernière a mis en place diverses réformes stratégiques, qui se reflètent dans les plans à moyen terme (PMP). Il ajoute que son administration a tout fait pour consacrer les ressources des États membres principalement à la coopération technique. Il signale qu'il a été possible d'améliorer l'efficacité et la transparence avec lesquelles l'IICA apporte de la coopération à ses pays membres. Il ajoute que l'Institut poursuit ses efforts en vue d'accroître l'efficacité et la pertinence de ses actions et, ainsi, améliorer la compétitivité, la durabilité et le caractère inclusif de l'agriculture.
- 1.4.14 Il mentionne que le Conseil, lors de sa Dix-huitième réunion ordinaire en 2015, a formulé la résolution n° 501, qui se réfère au libellé et à la présentation de propositions en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'Institut. Il indique ensuite que cette résolution demande à la direction générale de fournir de l'aide technique et

administrative à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) et au Comité exécutif pour la réalisation de cette tâche, ce qui permettra de concrétiser la demande présentée par le représentant de Sainte-Lucie. Il explique qu'à la suite de la résolution mentionnée, a été mis sur pied un groupe *ad hoc* qui a élaboré un document sur cette question, qui est remis aux représentants, accompagné d'un projet de résolution préparé en collaboration avec la délégation des États-Unis d'Amérique. Il soumet les deux documents à la considération des représentants, en sollicitant leurs commentaires et leurs opinions.

- 1.4.15 Le représentant des États-Unis d'Amérique suggère la mise sur pied d'un petit groupe de travail formé des représentants des délégations, qui sera chargé de réviser les deux documents et de les commenter.
- 1.4.16 La représentante observatrice de Canada demande si ce groupe de travail serait formé uniquement par les membres de ce Comité exécutif ou si les représentants observateurs pourraient en faire partie.
- 1.4.17 Le président de la réunion explique que les deux types de représentants pourraient se joindre au groupe. Il prend bonne note des participants intéressés et annonce que le groupe sera formé des représentants de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, du Mexique et du Paraguay.

1.5 Clôture

- 1.5.1 La première séance plénière de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 11h57 le 23 août 2016.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 Ouverture

2.1.1 La deuxième séance plénière de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est ouverte à 14h40, le 23 août 2016, sous la présidence du représentant du Paraguay.

2.2 Relations entre l'IICA et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE)

2.2.1 Le Directeur général du CATIE présente le rapport biennal du centre pour 2014-2015 et la proposition en vue d'un plan de refonte d'ici 2020.

2.2.2 Il mentionne que le CATIE est une plate-forme régionale de recherche qui s'est renforcée grâce à des partenariats avec des institutions de recherche régionales et internationales. Il ajoute que le Centre fait bénéficier le secteur d'importantes contributions grâce à des publications scientifiques et cinq programmes : a) Production et conservation des forêts, b) Élevage et gestion de l'environnement, c) Changements climatiques et gestion des bassins hydriques, d) Agroforesterie et agriculture durable et e) Programme agroenvironnemental mésoaméricain. Il souligne les résultats obtenus dans l'amélioration de ses programmes d'éducation et dans la conclusion d'alliances coopératives avec les universités.

2.2.3 Il explique qu'une refonte du CATIE s'impose pour les raisons suivantes : a) les nouveaux défis que les Objectifs de développement durable et la réalisation de ses buts imposent à l'agriculture, b) l'exigence d'adapter l'institution aux changements quant aux donateurs et aux priorités et c) la situation financière actuelle du Centre. Il signale que le Conseil de direction doit envisager une révision intégrale du plan stratégique en vigueur et formuler un plan biennal pour 2017-2018, dans le but de créer une offre de recherche appliquée de la plus haute importance pour la région, de concert avec les instituts nationaux de recherche agricole (INIA), les programmes coopératifs de recherche et de transfert de technologie agricole (PROCI), les universités, les centres du CGIAR, l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) et autres organisations.

- 2.2.4 Il propose les buts suivants : moderniser le programme d'études supérieures (en priorisant les études professionnelles de niveau maîtrise), élever la qualité éducative, renforcer le programme de doctorat, élaborer un programme de bourses et de chaires, renforcer la recherche et aborder des questions transversales, comme l'eau et la production durable. Il indique que le modèle de financement actuel du CATIE n'est pas viable, le Centre ayant inscrit un déficit de 500 000 \$US en 2015, et qu'il est donc nécessaire de réviser ce modèle et d'adopter des mesures afin d'en améliorer la gestion financière et administrative.
- 2.2.5 Le Directeur général du CATIE demande l'aide des délégations pour mener à bien le plan de refonte, y compris la description d'occasions de financement et de coopération, le soutien dans la gestion des montants des quotes-parts en souffrance et la mise sur pied d'un plan destiné à renforcer la coopération entre l'IICA et le CATIE.
- 2.3 *Rapport du plan d'action conjointe entre l'IICA et le CATIE*
- 2.3.1 Le sous-directeur de l'IICA explique que les initiatives, menées dans le cadre du Plan d'action conjointe IICA-CATIE pour la période comprise entre janvier 2015 et juin 2016, sont regroupées en trois domaines d'action prioritaires :
- a) Coopération technique : Les actions conjointes de plus grande importance sont vouées à la modernisation de la caféiculture, à la promotion de systèmes agro-sylvo-pastoraux résistants, à la gestion intégrée des ressources hydriques et à la mise sur pied de la Plate-forme régionale d'aide technique au développement rural territorial dans la zone du Trifinio et du Réseau institutionnel pour le Développement du Couloir aride de l'Amérique centrale. De plus, la stratégie de coopération IICA-CATIE a été révisée et actualisée en 2016 avec les nouveaux dirigeants du CATIE.
 - b) Développement des compétences techniques et du leadership : A été coordonné un programme conjoint visant l'élaboration de services éducatifs et ont été mis en œuvre et consolidés des programmes éducatifs en ligne. L'offre éducative a également été renforcée ; l'institutionnalisation du programme Henry A. Wallace Legacy Scholar

(HWLS) a été menée à bien et a été renforcée le domaine de la gestion et du leadership.

- c) Gestion administrative : Les plans cadastraux ont été actualisés, le registre foncier du CATIE a été régularisé, et ont été résolus des problèmes juridiques afférents. En outre, ont été définis des Accords de gestion pour consolider l'action conjointe quant à son fonctionnement, a été uniformisé le règlement encadrant le personnel professionnel international du CATIE avec celui de l'IICA et ont été menées des actions destinées à renforcer la structure fonctionnelle et les services de la Bibliothèque commémorative Orton, entre autres.

- 2.3.2 Il poursuit en citant les actions conjointes au programme des deux institutions en 2016-2018, parmi lesquelles il relève : a) mise en place d'un mécanisme formel qui analyse les possibilités de travail conjoint et la formulation d'une stratégie de Coopération technique en vue d'optimiser le travail conjoint, d'après les exigences des pays ; b) participation aux PROCI et au Forum des Amériques pour la recherche et le développement technologique en agriculture (FORAGRO) ; c) coopération accrue avec le CARDI ; d) définition de sphères de collaboration dans la gestion intégrée des sols et des ressources hydriques, systèmes agro-sylvo-pastoraux résistants, adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, développement du Couloir aride de l'Amérique centrale, réactivation et renforcement de la production du cacao durable et adaptation de la caféiculture aux changements climatiques ; e) renforcement de la gestion de l'offre éducative ; f) établissement d'un cadre d'action conjointe contribuant à accroître les compétences techniques, administratives, financières et humaines des deux institutions ; g) gestion de lettres d'entente visant la formalisation de la gestion du CATIE dans les États membres où le soutien de l'IICA est nécessaire ; h) modernisation de la Bibliothèque commémorative Orton pour la convertir en centre de connaissances sur l'agriculture et l'environnement, avec services numériques ; et i) opération conjointe de l'Alliance SIDALC (Alliance des services d'information et de documentation agricoles des Amériques).

2.4 Rapport biennal du CARDI 2014-2015

- 2.4.1 Le directeur des Services techniques du CARDI déclare que cet Institut partage avec l'IICA des objectifs communs dans la promotion du

développement agricole favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des peuples des Caraïbes. Il explique que l'association entre les deux institutions date de 1989 et que depuis, elles ont conclu diverses ententes de coopération.

- 2.4.2 Il explique qu'en novembre 2015, les deux institutions ont signé une nouvelle entente générale de Coopération technique, en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2017, dans laquelle sont définis trois domaines de coopération : a) Coopération technique directe, pour faciliter l'utilisation de technologies et de systèmes d'innovation ; b) renforcement des capacités institutionnelles du CARDI ; et c) mobilisation de ressources au moyen de projets conjoints voués à l'obtention de financement supplémentaire.
- 2.4.3 Il mentionne certains des résultats obtenus grâce à la coopération conjointe dans divers pays de la Caraïbe. Dans le domaine de la coopération technique directe, il tient à citer particulièrement l'amélioration de la production de piment fort et de gingembre, l'élaboration d'un manuel technique de pratiques agronomiques et d'après-récolte pour la culture de cinq herbes aromatiques, la mise sur pied de structures pour les cultures protégées et la construction de systèmes biodigesteurs modèles dans les fermes productrices de petits ruminants. Dans le domaine du renforcement institutionnel, il mentionne la formation technique de six chercheurs scientifiques du CARDI, grâce à un programme mis en œuvre de concert avec le Secrétariat général à l'agriculture, à l'élevage, au développement rural, aux pêches et à l'alimentation (SAGARPA) du Mexique.
- 2.4.4 Il énumère les principaux résultats obtenus grâce à la mobilisation de ressources de diverses sources, parmi lesquels se distinguent : a) acquisition d'équipement pour produire de la semence de piment fort en Barbade ; b) formation de 29 techniciens en Jamaïque pour la production de semences de piment fort; c) amélioration des unités de propagation de germoplasmes, des capacités dans l'élaboration de protocoles pour la culture de tissus et de normes harmonisées pour l'échange de germoplasmes de sept produits cultivés sur le plan régional ; d) formation de plus de 165 petits producteurs en gestion de semis de yucca et de patate douce ; e) production de pain à base de yucca, de patate douce, de chou caraïbe et de banane ; f) amélioration du fourrage et des animaux reproducteurs dans les fermes productrices de petits ruminants ; et g) promotion de la résistance aux variations du climat.

2.4.5 Il décrit ensuite les actions que le CARDI mènera avec l'aide de l'IICA, parmi lesquelles se distinguent la production de la première génération de variétés locales de piment jaune fort, le développement de modules de formation pour la production de petits ruminants, la mise en œuvre d'un programme de formation communale sur les changements climatiques, la réalisation d'une analyse institutionnelle et la formation du personnel du CARDI en relations publiques, en communication et en gestion de projets. Il précise, en dernier lieu, que les programmes de travail, qui seront réalisés à l'avenir dans le cadre de l'accord conjoint IICA-CARDI, devront être liés plus étroitement au programme agricole de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du CARDI, appelé "L'avenir que nous voulons".

2.5 Relations entre l'IICA et le CARDI

2.5.1 Le directeur de la Coopération technique de l'IICA indique qu'au mois de novembre 2015, le CARDI et l'IICA ont conclu une nouvelle entente de coopération arrivant à échéance le 31 décembre 2017. Ses objectifs principaux sont les suivants : a) mettre sur pied des projets destinés à améliorer la résilience et la productivité et à promouvoir le développement durable des systèmes de production agricole de la Caraïbe ; b) définir des actions collaboratives renforçant les capacités d'intervention des pays membres en cas d'urgence grâce à la coopération conjointe ; et c) mettre en œuvre des plans de travail et de suivi, et de surveillance des résultats.

2.5.2 Il indique qu'ont été menées en 2016, des activités conjointes de recherche et d'innovation, parmi lesquelles se distinguent la mise en œuvre d'un programme de formation communautaire sur les changements climatiques, l'élaboration de modules de formation pour la production de petits ruminants, le développement de la première génération de semences d'espèces locales de piment jaune et la création de lignées de semences pour la stabilisation d'espèces locales élites de piments à Trinité-et-Tobago. Il ajoute que le CARDI exécute la deuxième composante du Programme de Politiques pour l'Agriculture, financé par l'Union européenne (UE), destiné à améliorer la transmission et l'adoption de résultats de recherche en production agricole, en transformation des produits agricoles et en mise au point de nouvelles technologies.

2.5.3 Il signale enfin que l'IICA apportera de l'aide au CARDI dans les domaines suivants : a) évaluation externe et indépendante du Centre, dont les résultats

pourront servir de base de réflexion pour la prise de décisions sur sa restructuration ; b) développement des compétences institutionnelles en gestion de projets et en communication sociale stratégique ; c) promotion des liens du CARDI avec les institutions internationales au moyen du FORAGRO et des PROCI ; d) accroissement de la collaboration du CARDI avec le CATIE sur les questions d'intérêt commun ; et e) mise en œuvre du programme de formation de la SAGARPA en production de petits ruminants, en gestion de ressources hydriques, en cultures protégées, en pathologie végétale et en tourisme rural.

2.6 *Rapport sur les activités de l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA)*

2.6.1 Le président de l'OIMA indique que cette organisation est un réseau de coopération formé d'institutions gouvernementales et d'organismes liés aux gouvernements. Il a pour mission de faciliter l'échange d'information sur les marchés des produits agricoles entre ses membres pour qu'il soit opportun et constant. Il précise que l'OIMA poursuit les objectifs stratégiques suivants : a) promouvoir et positionner les systèmes d'information des marchés agricoles (SIMA) et l'OIMA sur les plans national et régional, b) renforcer la compétence institutionnelle des SIMA dans ses pays membres, c) améliorer la qualité des services des SIMA et d) assurer la durabilité de l'OIMA.

2.6.2 Il poursuit en énumérant les principaux projets et activités de l'OIMA : a) développement d'un système d'information dynamique pour intégrer, gérer et organiser les informations sur les produits agricoles d'importance régionale (catalogue en ligne de produits agricoles-wiki); b) gestion des connaissances sur les SIMA; c) renforcement des liens entre le secteur privé et les SIMA et évaluation des services de messagerie courts (SMS) ; d) renforcement de la capacité technique des SIMA pour la gestion de données (base de données nuagiques) ; et e) renforcement des compétences des ressources humaines dans les pays membres de l'OIMA en fait de sensibilisation et de renseignement sur les marchés.

2.6.3 Il termine en indiquant que les mesures principales qu'entreprendra l'OIMA sont le renouvellement de l'adhésion de ses membres, la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique et la prestation de mesures d'aide pour

l'élaboration d'outils technologiques pour la cueillette, l'analyse et la diffusion d'information sur les marchés agricoles.

2.7 Activités de la direction générale et des organes de direction de l'IICA

2.7.1 Rapport biennal 2015-2017 du représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE

2.7.1.1 Le secrétaire technique de la réunion indique que ce rapport a été mis en ligne à l'intention des membres du Comité exécutif grâce à son système d'information. Il demande aux représentants s'ils ont des questions ou des commentaires sur le contenu de ce rapport.

2.7.2 Rapport annuel 2015 de l'IICA

2.7.2.1 Le secrétaire technique de la réunion indique que le Rapport annuel 2015 de l'IICA a été mis en ligne à l'intention des membres du Comité exécutif grâce à son système d'information. Il demande aux représentants s'ils ont des questions ou des commentaires sur le contenu de ce rapport.

2.7.3 Rapport de la Réunion ordinaire de 2016 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)

2.7.3.1 Le secrétaire technique de la réunion indique que ce rapport a été mis en ligne à l'intention des membres du Comité exécutif grâce à son système d'information. Il demande aux représentants s'ils ont des questions ou des commentaires sur le contenu de ce rapport.

2.7.4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif

2.7.4.1 Le secrétaire technique demande aux représentants s'ils ont des questions ou des observations sur les rapports sur la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif tenues en 2015, et qui avaient été publiés en ligne, en temps opportun, grâce au système d'information du Comité exécutif.

- 2.7.4.2 La représentante observatrice de Canada demande davantage de détails sur les résolutions n° 500, deuxième paragraphe, et n° 502 du Conseil, cette dernière portant sur les résultats obtenus par le groupe de travail créé en vue de l'amélioration des compétences des pays des Amériques en évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires.
- 2.7.4.3 Relativement à la résolution n° 500 du Conseil, le secrétaire technique indique que les directeurs généraux de l'IICA et du CATIE ont constitué un groupe de travail formé de fonctionnaires des deux organisations, groupe qui a mis à jour le Plan d'action conjointe IICA-CATIE et a élaboré le rapport sur les actions réalisées en 2015 dans le cadre de ce programme. D'autre part, il ajoute qu'en conformité avec la clause V portant sur les responsabilités conjointes, et les articles 5.8 et 5.9 de l'Accord bilatéral général de coopération interinstitutionnelle, a été formé le Comité de Coordination et de Suivi, dans le but d'assurer le suivi de dossiers techniques, administratifs, réglementaires et financiers des deux institutions.
- 2.7.4.4 Le secrétaire technique mentionne ensuite les actions menées par l'IICA en conformité avec la résolution n° 502 du Conseil. Il précise que dans le domaine de l'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires, en 2016, l'Institut a mené des actions conjointes avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Université du Minnesota et d'autres partenaires, qui ont permis d'établir les bases d'un effort coordonné afin de créer des capacités en analyse des risques relatifs à l'innocuité des aliments en Amérique latine et dans la Caraïbe. A été organisé, en outre, un atelier régional sur l'évaluation et la gestion des risques, destiné aux fonctionnaires des organisations de protection phytosanitaire des pays hispanophones de l'Amérique du Sud. Il ajoute qu'un projet a été mis sur pied pour le développement de compétences dans l'analyse des risques dans les secteurs public et privé dans les pays du Forum des États de la Caraïbe (CARIFORUM). Il explique qu'a également été formé un groupe de travail constitué par les organisations régionales pertinentes, qui a été chargé d'élaborer un document sur l'état actuel de l'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires, qui doit cerner les domaines à améliorer et proposer des solutions pour corriger les vulnérabilités éventuelles.

2.8 *Clôture*

- 2.8.1 La deuxième séance plénière de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée à 17h25, le 23 août 2016.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 Ouverture

3.1.1 La troisième séance plénière de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est ouverte à 9h10, le 24 août 2016, sous la présidence du représentant du Paraguay.

3.2 Lecture et adoption des projets de résolution

3.2.1 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) pour la période biennale 2014-2015".

3.2.2 La représentante observatrice du Canada propose d'ajouter un point au présent dispositif, demandant au Directeur général du CATIE de présenter au Comité exécutif et au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) tous les rapports qu'il transmet au Conseil supérieur du CATIE, y compris ses états financiers.

3.2.3 Le représentant des États-Unis d'Amérique seconde la proposition antérieure, puisque que cela accroîtrait la transparence et aiderait le Conseil à prendre ses décisions.

3.2.4 Le représentant de Sainte-Lucie considère qu'il incombe à l'IICA de demander au CATIE ses rapports financiers. Il demande donc pourquoi ce dernier devrait les remettre aux organes de direction de l'Institut.

3.2.5 Le sous-directeur général de l'IICA explique que le Directeur général de l'Institut agit à titre de vice-président du Conseil supérieur du CATIE et confirme que l'IICA reçoit les rapports financiers du Centre. Il rappelle que le Directeur général du CATIE a présenté les informations financières le concernant à la présente réunion. Il déclare que l'administration de l'Institut est d'accord avec la suggestion de la représentante observatrice du Canada.

3.2.6 Le représentant de Sainte-Lucie ne voit aucune raison valable pour modifier la résolution, puisqu'il ressort des explications du sous-directeur général

que, dans le passé, l'administration de l'IICA a reçu les rapports financiers du CATIE.

- 3.2.7 Le sous-directeur général précise que dans le passé, le Conseil n'a pas reçu comme tel les informations financières relatives au CATIE, mais que l'a plutôt reçu le représentant auprès du Conseil supérieur du CATIE. Il ajoute que le but de la suggestion de la représentante observatrice de Canada est que tous les membres du Conseil et du Comité exécutif reçoivent cette information.
- 3.2.8 Le représentant des États-Unis d'Amérique déclare que son pays seconde la proposition de la représentante observatrice de Canada, puisqu'il s'inquiète de constater les divergences entre le rapport financier du CATIE de cette année et celui de l'an dernier. Il considère que la situation financière actuelle du Centre peut constituer un risque pour l'IICA, et qu'il convient donc que ses organes de direction en aient la meilleure connaissance possible. Il signale que le fait de pouvoir obtenir davantage de renseignements à ce sujet favorisera la gestion du Directeur général actuel du CATIE.
- 3.2.9 Le représentant de la Jamaïque affirme que la demande de la représentante observatrice du Canada a pour but d'encourager la transparence et d'obtenir plus de renseignements sur la situation financière du CATIE, ce qui permettra de mieux la comprendre.
- 3.2.10 Le président demande au représentant de la Jamaïque s'il est d'accord avec la proposition de la représentante observatrice de Canada, ce à quoi il répond par l'affirmative.
- 3.2.11 Les représentants de La Dominique et du Costa Rica manifestent leur appui à la proposition de la représentante observatrice de Canada. Le représentant du Costa Rica se dit d'accord avec le représentant des États-Unis d'Amérique eu égard au fait que de pouvoir compter sur cette information favorise une transparence accrue.
- 3.2.12 Le président déclare que le projet de résolution est adopté avec les amendements demandés.

- 3.2.13 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution “Rapport de l’Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour la période biennale 2014-2015”.
- 3.2.14 Le Directeur général fait remarquer que la version anglaise du premier dispositif de la résolution fait référence au Directeur général du CARDI, mais non pas dans la version espagnole, et il demande qu’on apporte la correction pertinente à la version anglaise. La résolution est adoptée avec l’amendement suggéré.
- 3.2.15 Le rapporteur donne ensuite lecture des projets de résolution suivants : “Rapport annuel 2015 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)” ; “Rapport de la Réunion ordinaire de 2016 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)” ; “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) et de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif”. Le président soumet au vote chacun des projets de résolution mentionnés. Ils sont tous adoptés sans modifications.
- 3.2.16 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution “Progrès dans la formulation de propositions pour le renforcement financier et la restructuration stratégique de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)”.
- 3.2.17 Le représentant du Costa Rica demande qu’on clarifie ce projet de résolution, en prenant en considération que le troisième paragraphe du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution n° 501 du Conseil se lit comme suit : “C’est dans ce but que le Directeur général a formé un groupe *ad hoc* au sein de l’Institut, dont l’objectif est de formuler et de présenter des propositions à la prochaine réunion de la CCSQG, afin de se conformer à la résolution (...)”. Il signale que dans le troisième dispositif, il est écrit que le Directeur général réalisera une étude, mais qu’il n’est pas fait mention du groupe *ad hoc*, qui devrait être mentionné dans ce dispositif. Il suggère également qu’on ajoute le numéro de ladite résolution (501) dans ce troisième paragraphe.
- 3.2.18 Le Directeur général explique que le texte du projet de résolution n’est pas erroné, puisqu’il a la responsabilité personnelle de former des groupes en

fonction des mandats des autorités de l'Institut, groupes qui sont dissolus lorsqu'ils ont atteint l'objectif qui est leur raison d'être, et qu'il est celui qui rend des comptes aux organes de direction de l'IICA.

- 3.2.19 Le représentant du Costa Rica manifeste son accord avec la précision apportée par le Directeur général.
- 3.2.20 Le représentant de l'Argentine signale que dans le troisième dispositif, sont regroupées les recommandations des États membres du Comité exécutif et qu'il se dit donc d'accord avec le libellé de la résolution.
- 3.2.21 Le représentant de Sainte-Lucie exprime son accord avec les propos du représentant de l'Argentine et considère que le Directeur général est responsable de se conformer à la requête concernant la résolution n° 501 du Conseil.
- 3.2.22 La représentante observatrice du Mexique mentionne le sixième "considérant", où il est écrit : "(...) *faire un meilleur usage des ressources limitées attribuées par les États membres aux deux organismes internationaux (...)*" et suggère d'éliminer le mot "limitées", puisqu'on ne peut pas affirmer que la situation des deux institutions soit la même. Elle suggère de surcroît d'éliminer la phrase "temporaire et favorable" dans l'avant-dernier "considérant".
- 3.2.23 Le secrétaire technique précise que le même amendement, demandé par la représentante observatrice du Mexique dans les "considérant" doit être fait au troisième dispositif, auquel il suggère d'ajouter "deux organismes".
- 3.2.24 Le président soumet la proposition du secrétaire technique aux membres du Comité exécutif.
- 3.2.25 Le président déclare que le projet de résolution "Progrès dans la formulation de propositions pour le renforcement financier et la restructuration stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)" est adopté avec les amendements demandés, qui figurent dans la proposition du secrétaire technique.
- 3.2.26 Le représentant des États-Unis d'Amérique propose que se formule un projet de résolution sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des

activités de l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA).

3.2.27 La proposition du représentant des États-Unis d'Amérique est adoptée. Le secrétaire technique indique que sera rédigé le projet de résolution proposé, qui sera inclus dans la prochaine ronde de lecture et d'adoption des projets de résolution.

3.3 Situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA

3.3.1 Résultats de la gestion administrative

3.3.1.1 La directrice de la Division de la gestion financière décrit les résultats obtenus dans la gestion administrative de l'Institut, parmi lesquels elle souligne les résultats suivants : a) renouvellement de la reconnaissance des "Cinq piliers" de la Commission européenne, étant donné que l'IICA se conforme aux normes internationales de qualité (système de vérification interne, comptabilité, vérification externe, subventions et acquisitions) ; b) mise en place du SAP dans toutes les représentations de l'Institut dans ses pays membres ; c) mise en œuvre de politiques antifraude, de prévention et prise en charge du harcèlement sexuel, mise sur pied de projets et appels d'offres ; d) améliorations apportées au programme d'assurances du personnel ; e) réalisation de campagnes de prévention des problèmes de santé ; f) simplification des processus et amélioration des procédures ; g) renforcement de l'infrastructure administrative, harmonisée avec les objectifs stratégiques ; h) hausse du niveau d'habilitation des représentants de l'IICA, afin de faciliter la prestation des services de Coopération technique ; et i) mise en marche de la plate-forme SAPIENS, outil de gestion des ressources humaines.

3.3.2 Programme-budget 2016-2017

3.3.2.1 La directrice de la Division de la gestion financière signale que le modèle de programme-budget en vigueur se conforme au Plan stratégique et au Plan à moyen terme (PMP) de l'IICA en vigueur. Elle précise que le budget du Fonds ordinaire pour chaque année de la période biennale 2016-2017 est de 34,4 millions US\$, provenant des quotes-parts, qui ont augmenté de 6,57% afin de pallier l'épuisement du Fonds des recettes diverses, et également, de quotes-parts supplémentaires accordées par divers pays

membres, ce qui a permis d'atteindre une hausse totale de 8,1% du Fonds ordinaire. Elle explique que cela a permis à l'Institut de maintenir le niveau et la qualité de sa prestation de services. Elle souligne que l'IICA réserve principalement les ressources de son Fonds ordinaire au financement des actions de coopération technique, menées dans le cadre des instruments établis dans son PMP : projets-phares, actions d'intervention rapide et Fonds de Coopération technique (FonCT).

3.3.3 Progrès accomplis dans le recouvrement des quotes-parts des États membres

3.3.3.1 La directrice de la Division de la gestion financière fait connaître la situation actuelle du paiement des quotes-parts par les États membres, en date du 22 août 2016 : onze pays sont à jour, vingt pays sont en situation régulière, trois pays sont en situation d'arriérés et aucun pays ne se trouve en situation spéciale.

3.3.4 Récupération des coûts indirects

3.3.4.1 La directrice de la Division de la gestion financière aborde la question de la récupération des coûts indirects que génère l'exécution de projets financés avec des ressources externes. Elle explique que ces coûts ont été estimés selon la méthodologie adoptée par le Comité exécutif, et qu'on a calculé un taux de 9,5% avec les chiffres vérifiés de 2015. Elle indique qu'en 2012, en conformité avec une étude réalisée, il a été déterminé que le taux, pour les projets financés avec des ressources externes, devrait s'élever à 8,1% en moyenne. Elle ajoute que l'IICA est en voie d'atteindre ce taux, puisque le taux a atteint 7,5% l'année précédente et qu'on estime qu'il continue d'augmenter. Elle signale qu'en 2015, le taux moyen fixé par les nouvelles ententes conclues a été de 8%. Elle mentionne ensuite l'augmentation obtenue dans la concrétisation et l'exécution de projets régionaux dans divers pays membres, qui ont bénéficié des capacités du réseau continental des représentations de l'Institut. Elle indique qu'en 2010, l'IICA a mené à bien 33 projets régionaux et 249 projets nationaux, tandis qu'en 2015, il a en a mené 124 et 159, respectivement.

3.3.5 États financiers de 2015 et de 2014 et rapport des commissaires aux comptes

3.3.5.1 La directrice de la Division de la gestion financière présente le résultat de la vérification des commissaires aux comptes de 2015, réalisée par la société Deloitte, qui conclut, après révision, que les états financiers de l'IICA présentent "raisonnablement, dans tous ses aspects importants, la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2015".

3.3.5.2 Elle signale que la preuve de la vérification comptable a été considérée suffisante et appropriée et qu'elle fournit une base permettant de soutenir une opinion qualifiée. Elle ajoute que cette opinion est basée sur deux raisons : a) le fait que des évaluations actuarielles relatives à certaines provisions dues aux bénéfices de licenciement de personnel doivent se conformer aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis d'Amérique et b) l'IICA ne possède pas les données nécessaires pour évaluer les arriérés qui datent de plus d'un an. Elle précise que cette année, l'IICA dispose d'études actuarielles pour 82% des montants inscrits, mais qu'il est difficile pour l'Institut de les obtenir pour tous les 34 pays membres.

3.3.5.3 Elle indique que, conformément à la résolution n° 590 approuvée par le Comité exécutif en 2014, qui désignait la société Deloitte comme commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE, cette désignation peut être prolongée pour la période biennale 2016-2017. Elle ajoute que l'Institut exercera cette option et que le Comité de révision de la vérification (CRV) n'a aucune objection et que conséquemment, la désignation de cette société est reconduite, et qu'elle continuera donc à agir de commissaires aux comptes pour les deux prochaines années.

3.3.6 Rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)

3.3.6.1 Monsieur Steve Rickrode, en sa qualité de membre du CRV, présente le rapport de ce Comité sur la vérification comptable des états financiers de l'IICA et sur les conclusions des commissaires aux compte de 2015. Il indique que le CRV a tenu sa réunion au mois de juin, à laquelle ont participé tous ses membres et au cours de laquelle ont été révisés les commentaires des commissaires aux comptes sur l'évaluation des bénéfices en cas de licenciements, sur l'état des mouvements des quotes-parts à

recouvrer, sur le programme AIS en Colombie ainsi que sur l'infrastructure de la technologie de l'information de l'Institut. Il conclut en affirmant que le CRV reconnaît que l'administration de l'IICA a réagi de manière adéquate à tous les commentaires des commissaires aux comptes.

3.3.7 Mise à jour du Règlement financier

3.3.7.1 La directrice de la Division de la gestion financière précise que la mise à jour du Règlement financier a pour but d'harmoniser la réglementation avec la réalité institutionnelle et avec les résolutions des organes de direction de l'Institut. Elle explique que la mise à jour de 13 des 134 articles dudit règlement n'en modifient pas l'esprit, mais les harmonise à cette réalité, afin d'accroître l'efficacité de la gestion institutionnelle.

3.3.8 Analyse et commentaires

3.3.8.1 Le Directeur général remercie la directrice de la Division de la gestion financière et le membre du CRV pour leurs présentations. Il remercie tous les pays qui ont payé leur quote-part de l'année en cours et des années antérieures. Il rappelle l'importance des quotes-parts que les États membres se sont engagés à verser et l'augmentation approuvée lors de la dernière réunion du Conseil, puisque cela signifie qu'ils reconnaissent l'apport de l'Institut à leur pays.

3.3.8.2 Il appelle les pays à payer leur quote-part pour l'année en cours et les années antérieures, de manière opportune, pour que ces ressources se traduisent en coopération technique de qualité. Il signale que 90% des contributions financières que l'Institut reçoit de ses pays membres sont investies en coopération technique. Il ajoute que l'IICA s'est efforcé d'améliorer l'efficacité administrative de ses activités et a réussi à le faire sans nuire à la qualité de la coopération technique qu'elle apporte à ses pays membres, et il espère que cet effort sera reconnu par le versement diligent des quotes-parts.

3.3.8.3 Le représentant observateur du Brésil souligne l'importance des activités de l'IICA pour son pays, raison pour laquelle son gouvernement est disposé à continuer à lui offrir sa collaboration par des ressources financières, à condition que sa situation lui permette de respecter cette obligation. Il indique que le Brésil est aux prises avec une conjoncture économique

difficile, en dépit de laquelle il s'efforce de verser les quotes-parts dues, obligation dont il s'est acquitté en partie.

3.3.8.4 La représentante observatrice de Canada félicite le Directeur général de l'IICA d'avoir réussi à faire augmenter le budget des quotes-parts de l'Institut, à avoir réduit ses frais de fonctionnement et à avoir amélioré ses services de coopération technique, et également pour ses efforts pour accroître l'efficacité et maintenir la pertinence des actions de l'Institut.

3.4 Date et lieu de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif

3.4.1 Le secrétaire technique indique que le Règlement interne du Comité exécutif stipule qu'il faut fixer la date et le lieu de sa prochaine réunion ordinaire. Il indique qu'aucun des pays membres n'a fait d'offre écrite en vue d'accueillir cette réunion, et qu'elle se tiendra donc au siège de l'IICA, au cours du premier semestre de 2017.

3.4.2 Il ajoute que l'année 2017 fera l'objet d'activités spéciales, étant donné la tenue de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil et du déroulement de l'élection du directeur général pour la période 2018-2022, qui inclut des périodes de réception des candidatures et de convocation à l'élection du nouveau directeur général à cette réunion du Conseil. Il suggère aux représentants des États membres de suivre de près ce calendrier spécial. Il déclare qu'aucun État membre ne s'est offert jusqu'à ce jour pour accueillir cette réunion et que par conséquent, elle devrait avoir lieu au siège de l'Institut.

3.5 Lecture et adoption des projets de résolution

3.5.1 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Rapport sur le recouvrement des quotes-parts".

3.5.2 Le Directeur général remercie le représentant observateur du Brésil pour ses commentaires et pour la volonté du Gouvernement de son pays de respecter son engagement de régler une part significative de sa dette envers l'IICA, en dépit des difficultés économiques qu'il traverse. Il réitère l'engagement de l'Institut à continuer à offrir de la coopération technique aux institutions de ce pays.

- 3.5.3 Le projet de résolution “Rapport sur le recouvrement des quotes-parts” est adopté sans modification.
- 3.5.4 Le rapporteur donne ensuite lecture des projets de résolution suivants : “États financiers de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) pour l’exercice 2015”, “Rapport des commissaires aux comptes et Vingt-deuxième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”, “Mise à jour du Règlement financier”, “Date et lieu de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif” et “Collaboration entre l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et l’Organisation de l’information sur les marchés des Amériques (OIMA)”. Les projets de résolution sont adoptés sans modification.

3.6 Autres questions

- 3.6.1 Le sous-directeur général propose de discuter des avantages des systèmes d’information des marchés, en particulier en ce qui a trait aux produits périssables. Il mentionne l’importance de ces produits, des processus permettant leur commercialisation et l’importance de l’État de la Californie à titre de fournisseur desdits produits. Il commente le développement significatif réalisé dans le domaine de l’information des marchés dans divers pays et il cite, comme exemples d’innovations réussies dans ce domaine, la communication de l’information sur les prix grâce à la téléphonie mobile au Costa Rica, la mise sur pied d’un système d’information des marchés à Trinité-et-Tobago qui a bénéficié aux producteurs et aux consommateurs et l’utilisation de ces systèmes dans les marchés centraux équatoriens. Il invite les représentants à partager l’information sur les succès obtenus dans ce domaine. Il conclut en soulignant les succès de l’OIMA, qui compte déjà 33 pays membres en son sein.
- 3.6.2 Le Directeur général rappelle qu’une grande partie des produits périssables (en particulier les racines, les tubercules et les fruits) ne sont jamais consommés, ce qui est contraire aux efforts importants réalisés pour améliorer la productivité et la disponibilité. Il estime qu’il est important de donner de l’accompagnement technique à tous les échelons des chaînes agroalimentaires, depuis la création génétique (la graine) jusqu’au consommateur, et de s’efforcer de réduire les pertes dans ces chaînes, au moyen d’une gestion après-récolte adéquate.

3.7 *Clôture*

- 3.7.1 La troisième séance plénière de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 11h33 le 24 août 2016.

SÉANCE DE CLÔTURE

4.1 Ouverture

4.1.1 La séance de clôture de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est ouverte à 11h35, le 24 août 2016, sous la présidence du représentant du Paraguay.

4.2 Remarques finales du Directeur général de l'IICA

4.2.1 Le Directeur général exprime sa satisfaction quant à l'issue fructueuse de la réunion, en particulier quant à l'adoption de la résolution "Progrès dans la formulation de propositions pour le renforcement financier et la restructuration stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)" qui, en vertu de la résolution n° 501 approuvée par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) en 2015, permettra à l'IICA de chercher des occasions de renforcement et d'établir des alliances assurant durablement son avenir. Il affirme que cette résolution est une expression de confiance des pays membres à l'égard de son Administration et que les propositions présentées démontrent leur sérieux et leur intérêt envers la pérennité de l'IICA.

4.2.2 Il signale que la période actuelle est cruciale pour l'Institut, étant donné les défis auxquels fait face l'agriculture des Amériques pour assurer la viabilité environnementale et la sécurité alimentaire, défis que l'on se doit de relever dans le cadre d'un modèle plus inclusif qui prend en compte les petits producteurs.

4.2.3 Il souligne le fait que ni les pays ni l'IICA peuvent répondre aux exigences et aux défis de l'avenir avec les outils du passé, et milite pour un meilleur soutien politique, financier et technique de l'Institut de la part des États membres. Il signale que dans les futures négociations avec d'autres organismes, l'on cherchera des objectifs, des mécanismes et des outils permettant de mieux servir l'agriculture et l'humanité. Il reconnaît le soutien des pays membres en vue du renforcement et de la modernisation de l'IICA, et se dit convaincu que les États membres voient l'Institut comme "leur" institution, avec qui ils partagent les mêmes buts.

4.2.4 Il indique que la Convention actuelle a 35 ans et que l'Institut a été créé en 1942. Il affirme que la célébration du 75^e anniversaire de l'IICA, au cours de l'année qui vient, reflètera sa contribution à l'agriculture du Continent.

4.3 *Remarques finales des représentants des États membres*

4.3.1 Le président du Comité exécutif, les représentants du Costa Rica, de la Bolivie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que la représentante observatrice du Mexique, expriment leur soutien à l'administration du Directeur général, remercient les organisateurs pour l'accueil reçu et s'engagent à soutenir la mise en œuvre des accords conclus et l'accomplissement des tâches destinées à restructurer et à renforcer l'IICA.

4.4 *Clôture*

4.4.1 La séance de clôture de la Trente-sixième Réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 11h50, le 24 août 2016.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		
Res. 608	Rapport annuel 2015 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	55
B. Questions budgétaires et financières		
Res. 611	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	58
Res. 612	États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour l'exercice 2015, rapport des commissaires aux comptes et Vingt-deuxième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	60
Res. 613	Mise à jour du Règlement financier	62
Res. 615	Progrès dans la formulation de propositions pour le renforcement financier et la restructuration stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	82
C. Partenariats avec des organismes internationaux		
Res. 606	Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2014-2015	53
Res. 607	Rapport de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour la période biennale 2014-2015	54
Res. 616	Collaboration entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA)	86

Numéro	Titre	Page
D. Questions relatives aux organes de direction		
Res. 609	Rapport de la réunion ordinaire 2016 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	56
Res. 610	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif	57
Res. 614	Date et lieu de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif	81

IICA/CE/Res. 606 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 606

RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2014-2015

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2014-2015”,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et d’analyser les rapports et les plans du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) et prié le Directeur général de ce centre d’envoyer directement, à l’avenir, la version du rapport biennal et les plans du CATIE à la direction générale de l’IICA afin qu’ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport du CATIE pour la période biennale 2014-2015 et de remercier son Directeur général pour sa présentation.
2. De prier l’IICA et le CATIE de continuer à renforcer leurs liens et mécanismes en vue de mener à bien les activités du Programme d’action conjointe, afin de maximiser la participation des deux institutions au soutien des efforts des États membres et de parvenir ainsi à un développement agricole compétitif, durable et inclusif.
3. De prier le Directeur général du CATIE de présenter au Comité exécutif et au Conseil, tous les rapports remis au Conseil supérieur du CATIE, y compris ses états financiers.

IICA/CE/Res. 607 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 607**RAPPORT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
AGRICILES DES CARAÏBES (CARDI) POUR LA PÉRIODE
BIENNALE 2014-2015**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) sur le rapport des activités réalisées pendant la période biennale 2014-2015,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux termes de l'accord en vigueur signé entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel relatif à ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet institut qu'à l'avenir, il fasse parvenir directement à la direction générale de l'IICA, la version du rapport biennal et les plans du CARDI afin qu'ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir le rapport sur les activités menées par le CARDI au cours de la période biennale 2014-2015, et de l'en remercier.
2. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer de resserrer leurs liens techniques, et à renforcer les mécanismes pour la mise en œuvre d'activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et rural dans les Caraïbes.

IICA/CE/Res. 608 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 608

RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 655 (16), “Rapport annuel 2015 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du règlement du Comité exécutif prévoit qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA de recevoir, analyser et approuver le rapport annuel des activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s’imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel 2015 de l’Institut, que son Directeur général a présenté au Conseil permanent de l’Organisation des États américains (OEA) le 20 avril 2016 ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’IICA en 2015 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération dans les domaines national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme pour la période 2014-2018 ;

Que le représentant de l’Institut a présenté aux autorités de chacun de ses 34 pays membres, le rapport sur la coopération offerte par l’IICA au pays correspondant, en 2015 ; et

Que le Rapport annuel de 2015 est disponible en format électronique sur la page web de l’Institut (www.iica.int), sur laquelle il peut être consulté,

DÉCIDE :

D’adopter le Rapport annuel 2015 de l’IICA.

IICA/CE/Res. 609 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 609**RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2016 DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 656 (16), “Rapport de la réunion ordinaire 2016 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”,

CONSIDÉRANT :

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour objet de conseiller le Directeur général et de permettre à celui-ci d’avoir des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l’obtention de consensus au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 580 (XXXIII-O/13), a accepté que les réunions de la CCSQG soient de préférence virtuelles, afin de tenir des sessions suffisamment fréquentes et de favoriser des économies pour l’Institut ; et

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du Directeur général et du Comité Exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire 2016 de la CCSQG.

IICA/CE/Res. 610 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 610

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 658 (16), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” et IICA/CE/Doc. 657 (16), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l’état d’avancement mentionné ci-dessus montrent que la direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et à la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” ; et b) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif”.

IICA/CE/Res. 611 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 611**RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 651 (16), “Rapport sur le recouvrement des quotes-parts”,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’Agriculture (JIA), à sa Treizième réunion ordinaire, a adopté, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), le document intitulé “Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut” ;

Que, grâce à l’application des mesures adoptées, à la bonne volonté des ministres de l’Agriculture et des autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de récupérer une importante quantité du montant total des arriérés dus à l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) ; et

Que tout cela a facilité l’exécution des programmes et des projets inclus dans les stratégies de coopération prévus dans les domaines national, régional et continental, selon le Plan à moyen terme 2014-2018 de l’Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l’Agriculture et des Affaires Étrangères des États membres de l’IICA, ainsi que d’autres hauts fonctionnaires de leurs gouvernements, pour les efforts qu’ils ont consentis afin que soient versées les quotes-parts annuelles dues à l’Institut.

2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil, pour encourager les États membres de l'IICA à régler en temps opportun les quotes-parts annuelles et les arriérés des années précédentes.
3. De prier le Directeur général : a) de poursuivre les démarches afin de recouvrer les quotes-parts de 2016 ainsi que les arriérés des périodes précédentes, et b) de continuer d'informer les États membres sur les progrès accomplis dans ce domaine.
4. D'exhorter les États membres de l'IICA à être à jour dans le paiement de leurs quotes-parts et de demander à ceux qui accusent un retard dans leurs versements de respecter les plans convenus pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Institut.

IICA/CE/Res. 612 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 612

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2015, RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET VINGT-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 652 (16), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2015 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 653 (16), “Vingt-deuxième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’examiner les états financiers de l’Institut et, lorsqu’une décision s’impose, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Conseil, à sa septième réunion ordinaire a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son vingt-deuxième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’IICA pour l’exercice financier 2015 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’Institut et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2015 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l'Institut de les transmettre à la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci il en prenne connaissance.
2. D'approuver le Vingt-et-unième rapport du CRV et de demander au Directeur général de l'IICA de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.

IICA/CE/Res. 613 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 613**MISE À JOUR DU RÈGLEMENT FINANCIER**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'a été effectuée une révision du Règlement financier de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dans le but d'harmoniser celui-ci avec les résolutions récentes de ses organes de direction et avec les principes comptables généralement reconnus, qui a donné lieu à la conclusion qu'il fallait que la réglementation soit plus précise ;

Que d'harmoniser certaines dispositions de ce Règlement aux circonstances actuelles contribuera à une gestion plus efficiente de l'Institut ;

Que la question a été incluse à l'ordre du jour de la Réunion ordinaire 2016 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCEAG), tenue le 22 avril ; et

Qu'en vertu de l'article 3, alinéa h, du Règlement du Comité exécutif, cet organe de direction de l'IICA a le pouvoir d'approuver ou de modifier le Règlement financier,

DÉCIDE :

De modifier les règles 2.1, 2.3, 2.13, 3.1, 3.5, 4.5, 4.10, 4.16 et 4.17, ainsi que l'Introduction et l'Annexe A du Règlement financier, d'après ce qui est établi dans l'Annexe A.

ANNEXE A

RÈGLEMENT FINANCIER

Introduction

Texte actuel

Cette version révisée du Règlement financier inclut toutes les modifications adoptées entre 1986 et 2003, par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et le Comité exécutif.

Texte proposé

Cette version révisée du Règlement financier inclut toutes les modifications adoptées entre ~~1986~~**2003** et ~~2003~~**2015**, par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et le Comité exécutif.

Analyse de section

Cette mise à jour du Règlement financier inclut les modifications effectuées jusqu'à l'année 2015 et contenues dans les résolutions des organes de direction.

Chapitre II – Le Programme-budget

Texte actuel

Texte proposé

Règle 2.1 Structure du Programme-budget

Règle 2.1 Structure du Programme-budget

2.1.3 L'article 74 du RDG stipule que :

2.1.3 L'article 74 du RDG stipule que :

Le programme budgétaire sera présenté également avec ventilation par objet de dépense, à savoir : Personnel professionnel international, Personnel professionnel local et Personnel des services généraux, bourses, voyages officiels des fonctionnaires de l'IICA, documentation et matériel ; dépenses d'immobilier, d'équipement et de mobilier, services généraux, contrats de sous-traitance et autres frais.

Le programme budgétaire sera présenté également avec ventilation par objet de dépense, à savoir : Personnel professionnel international, Personnel professionnel local et Personnel des services généraux, bourses, voyages officiels des fonctionnaires de l'IICA, documentation et matériel ; dépenses d'immobilier, d'équipement et de mobilier, services généraux, contrats de sous-traitance et autres frais.

Ces catégories sont définies ci-après :

Ces catégories sont définies ci-après :

- 1) **Personnel professionnel international** : dépenses du Personnel professionnel international (titulaires de postes et titulaires d'engagements temporaires ou de durée déterminée).
- 2) **Personnel professionnel local et Personnel des services généraux** : dépenses du Personnel professionnel local et du Personnel des services généraux.
- 3) **Bourses** : ensemble des dépenses des boursiers et des assistants de recherche, y compris les frais de voyage.

- 1) **Personnel professionnel international** : dépenses du Personnel professionnel international (titulaires de postes et titulaires d'engagements temporaires ou de durée déterminée).
- 2) **Personnel professionnel local et Personnel des services généraux** : dépenses du Personnel professionnel local et du Personnel des services généraux.
- 3) ~~Bourses~~ **Formation et activités d'ordre technique** : ensemble des frais liés à la formation et à l'assistance aux activités d'ordre technique pour le personnel, les bénéficiaires de la coopération, les boursiers et les assistants de recherche, y compris les frais de voyage, *d'assistance et d'organisation.*

- 4) **Voyages officiels du personnel de l'IICA** : ensemble des frais de voyages officiels pour la participation aux réunions, la réalisation des activités de supervision et de coordination, le recrutement du personnel, les missions de soutien technique, de formation et d'autres types.
- 4) **Voyages liés aux affaires officielles du personnel de l'IICA** : ensemble des frais liés aux affaires officielles, y compris la participation aux réunions, la réalisation des activités de supervision et de coordination, le recrutement du personnel, les missions de soutien technique, de formation et d'autres types.
- 5) **Documents et matériel** : inclut les frais relatifs à la publication et à l'impression de publications et d'autres documents internes de l'IICA. Cette catégorie comprend aussi les frais d'acquisition de matériel imprimé nécessaire à la tenue des activités de l'Institut.
- 5) **Documents, matériel et fournitures** : inclut les frais relatifs à la publication et à l'impression ~~de publications et autres documents internes~~ **la production** de publications et autres documents internes de l'IICA. Cette catégorie comprend aussi les frais d'acquisition de matériel imprimé *et l'accès aux bases de données* nécessaires à la tenue des activités de l'Institut.
- 6) **Édifices, équipement et mobilier** : ensemble des frais d'acquisition d'immobilisations pouvant être répertoriées et/ou de location d'immeuble, d'équipement et de mobilier pour la tenue d'activités.
- 6) ~~Édifices, Immobilier, équipement et mobilier~~ : ensemble des frais d'acquisition d'immobilisations pouvant être répertoriées et/ou de location d'immeuble, d'équipement et de mobilier pour la tenue d'activités.
- 7) **Services généraux** : frais de fonctionnement des bureaux et de l'équipement, et de maintien d'une communication efficace dans l'exécution des activités. Ils incluent la location et l'entretien des bureaux, notamment les installations hors du siège social, les communications, les services publics, les gardes de sécurité, les réparations, le maintien et les fournitures pour le bon fonctionnement des édifices, des terrains et de l'équipement.
- 7) **Services généraux** : frais de fonctionnement des bureaux et de l'équipement, et de maintien d'une communication efficace dans l'exécution des activités. Ils incluent la location et l'entretien des bureaux, notamment les installations hors du siège social, les communications, les services publics, les gardes de sécurité, les réparations, le maintien et les fournitures pour le bon fonctionnement des édifices, des terrains et de l'équipement.

- 8) **Contrats de sous-traitance** : ensemble des frais correspondant aux services du personnel technique ou spécialisé, externe à l'IICA, mandaté pour mener à bien une tâche spécifique, dans le cadre d'un programme de fonctionnement approuvé.
- 8) **Contrats de sous-traitance et virements** : ensemble des frais correspondant aux services du personnel technique ou spécialisé, externe à l'IICA, mandaté pour mener à bien une tâche spécifique, dans le cadre d'un programme de fonctionnement approuvé, *ainsi que les virements aux organismes proposés dans le cadre du Programme-budget adopté.*
- 9) **Autres frais de fonctionnement** : ensemble des frais non inclus dans les catégories ou objets de dépense susmentionnés.
- 9) **Autres frais de fonctionnement** : ensemble des frais non inclus dans les catégories ou objets de dépense susmentionnés.

Analyse de section

Une définition plus exhaustive des objets de dépense dans le Règlement financier est ajoutée aux catégories pour les clarifier, d'après les précisions qui ont émergé des consultations auprès des États membres lors des présentations du Programme-budget et des états financiers. Est incluse la terminologie actuellement en usage et approuvée dans les résolutions du Programme-budget.

Chapitre II – Le programme-budget

Texte actuel

Règle 2.3 Procédures pour l'élaboration du Programme-budget

2.3.4 Les unités opérationnelles de l'Institut devront préparer leurs propositions respectives en prenant en compte les limites quant aux ressources provenant des quotes-parts qui leur sont attribuées. Elles devront prendre en considération ce qui suit :

- d. Dans la préparation du Programme-budget, les revenus de la vente de biens et de services doivent être programmés comme une contribution au financement de l'unité opérationnelle chargée de générer ce revenu.

Texte proposé

Règle 2.3 Procédures pour l'élaboration du Programme-budget

2.3.4 Les unités opérationnelles de l'Institut devront préparer leurs propositions respectives en prenant en compte les limites quant aux ressources provenant des quotes-parts qui leur sont attribuées. Elles devront prendre en considération ce qui suit :

- d. Dans la préparation du Programme-budget, les revenus de la vente de biens et de services doivent être programmés comme une contribution au financement **institutionnel**. ~~de l'unité opérationnelle chargée de générer ce revenu.~~

Analyse de section

D'après le document IICA/JIA/Res. 400 (XII-O/03) "Modifications au Règlement financier et au Règlement de la Direction générale sur les revenus divers" adopté en 2003, a été créé le Fonds de revenus divers, dans le but de faire face aux besoins institutionnels financiers.

Chapitre II - Le Programme-budget

Texte actuel

Règle 2.13 Inscription et contrôle des obligations

La Direction de l'Administration et des Finances inscrira et contrôlera les obligations en vertu des dispositions suivantes :

- a. Les obligations d'acquérir des biens et des services, qui sont en attente à la fin de chaque exercice financier, feront partie des frais globaux de cet exercice financier et devront être inscrites comme comptes à payer à la fin de l'exercice.

Texte proposé

Règle 2.13 Inscription et contrôle des obligations

La Direction ~~de l'Administration~~ et des Finances inscrira et contrôlera les obligations en vertu des dispositions suivantes :

- a. Les obligations d'acquérir des biens et des services, qui sont en attente à la fin de chaque exercice financier, feront partie des frais globaux de cet exercice financier et devront être inscrites comme comptes à payer à la fin de l'exercice, *lorsque le bien ou le service a été reçu de manière satisfaisante.*

Analyse de section

La phrase supplémentaire est incluse à des fins de conformité aux principes comptables généralement reconnus, qui exigent la réception du bien ou la prestation du service avant la reconnaissance du compte débiteur et la dépense.

Chapitre III – Au sujet des ressources financières

Texte actuel

Texte proposé

Règle 3.1 Classement des fonds

Règle 3.1 Classement des fonds

En vertu de l'article 88 du RDG, les ressources administrées par l'Institut seront classées en fonction de leur provenance et de leur visée, de la manière suivante :

En vertu de l'article 88 du RDG, les ressources administrées par l'Institut seront classées en fonction de leur provenance et de leur visée, de la manière suivante :

f. **Fonds de la Taxe institutionnelle nette (TIN)**. Constitué des remboursements relatifs à l'administration de contrats avec d'autres institutions. Ce fonds a pour but de financer les frais supplémentaires encourus par l'Institut dans l'exécution de ces contrats et de contribuer aux activités de pré-investissement de l'Institut.

f. **Fonds de la Taxe institutionnelle nette ~~(TIN)~~ de la Récupération des coûts indirects (RCI)**. Constitué des remboursements relatifs à l'administration de contrats avec d'autres institutions. Ce fonds a pour but de financer les frais supplémentaires encourus par l'Institut dans l'exécution de ces contrats et de contribuer aux activités de pré-investissement de l'Institut.

Analyse de section

Il a été proposé de remplacer le terme "Taxe institutionnelle nette (TIN)" par le terme "Récupération des coûts indirects (RCI)" utilisé par d'autres organismes comme l'Organisation des États Américains (OEA).

Chapitre III - Au sujet des ressources financières

Texte actuel

Règle 3.5 ~~Taxe~~ **Taxe institutionnelle nette (TIN)**

3.5.1 L'Institut devra appliquer une ~~Taxe~~ **Taxe institutionnelle nette (TIN)** afin de couvrir les coûts de participation de l'Institut aux projets comptant sur des sources de financement externes. Pour chaque projet, le Directeur général négociera une taxe qui : a) ne soit pas inférieure au taux minimum recommandé dans l'étude décrite dans la Règle 3.5.2, et qui b) soit suffisante, en vue des estimations d'autres TIN qui seront négociées durant la période correspondante, pour que les taxes moyennes facturées pour tous les projets de la même période couvrent les frais supplémentaires de gestion administrative et technique de l'Institut pour sa participation aux projets à financement externe.

Texte proposé

Règle 3.5 ~~Taxe institutionnelle nette (TIN)~~ **Récupération des coûts indirects (RCI)**

3.5.1 L'Institut devra appliquer une ~~Taxe institutionnelle nette (TIN)~~ **taxe pour la Récupération des coûts indirects (RCI)** afin de couvrir les coûts de participation de l'Institut aux projets comptant sur des sources de financement externes. Pour chaque projet, le Directeur général négociera une taxe qui : a) **soit juste et représentative des coûts réels** ~~ne soit pas inférieure au taux minimum recommandé dans l'étude décrite dans la Règle 3.5.2,~~ et qui b) soit suffisante, en vue des estimations d'autres ~~TIN~~ **taxes** qui devront être négociées au cours de la période correspondante, pour que ~~les TIN~~ **les pourcentages moyens** facturés pour tous les projets de la même période couvrent les frais supplémentaires de gestion administrative et technique de l'Institut pour sa participation aux projets à financement externe.

Analyse de section

La présente édition est mise à jour dans un souci d'uniformité avec la Résolution IICA/CE/Res. 556 (XXXII-O/12) "Récupération des coûts indirects des projets financés avec des ressources externes - ~~Taxe institutionnelle nette (TIN)~~".

Chapitre III - Au sujet des ressources financières

Texte actuel	Texte proposé
<p>Règle 3.5 Taxe institutionnelle nette (TIN)</p>	<p>Règle 3.5 Taxe institutionnelle nette (TIN) Récupération des coûts indirects (RCI)</p>
<p>3.5.2 Une étude annuelle sera réalisée pour que les taux imposés par l'Institut en vertu de la TIN reflètent les coûts réels de l'administration des ressources externes. Cette étude sera analysée par les commissaires aux comptes externes.</p>	<p>3.5.2 Une étude annuelle sera réalisée pour que les taux imposés par l'Institut en vertu de la TIN RCI reflètent les coûts réels de l'administration des ressources externes. Cette étude sera analysée par les commissaires aux comptes externes. <i>conformément à la méthodologie et aux critères de la "Résolution IICA/CE/Res. 556 (XXXII-O/12)", pour établir la RCI minimale à être appliquée aux projets et autres activités de coopération financées avec des ressources externes, sauf dans les cas qui correspondent aux exceptions établies dans le document cité. L'étude prendra en compte les critères de compétitivité, de proportionnalité et de comptabilisation nette neutre qu'établit la méthodologie, dans le but de fixer un taux juste et représentatif des coûts réels.</i></p>

Analyse de section

La Résolution portant sur la récupération des coûts indirects, basée sur une étude externe commandée par le Comité exécutif et le Conseil, établit la méthodologie approuvée pour l'étude annuelle. La règle est ainsi mise à jour pour refléter le fait que s'applique la méthodologie établie au lieu d'une analyse effectuée par les commissaires aux comptes externes. Les chiffres utilisés doivent être les chiffres vérifiés.

Chapitre III - Au sujet des ressources financières

Texte actuel

Texte proposé

Règle 3.5 Taxe institutionnelle nette (TIN)

Règle 3.5 ~~Taxe institutionnelle nette (TIN)~~ *Récupération des coûts indirects (RCI)*

3.5.4 Le Directeur général est autorisé à recevoir des contributions et des dons et à signer des accords dans le but d'obtenir des ressources externes, à condition que les démarches à effectuer correspondent aux objectifs des programmes de l'IICA, et qu'il informe le Comité exécutif ou le Conseil de tous les accords de ce type. Lorsque ces accords dépassent 500 000 US\$ par année, le Directeur général avisera les membres du Comité exécutif, en leur accordant une période de trente jours pour faire leurs observations, période qui sera calculée à partir de la date de l'avis. Ces contrats doivent comporter des prévisions quant aux montants qu'on estime nécessaires pour couvrir la Taxe institutionnelle nette (TIN).

3.5.4 Le Directeur général est autorisé à recevoir des contributions et des dons et à signer des accords dans le but d'obtenir des ressources externes *et de les utiliser*, à condition que les démarches à effectuer correspondent aux objectifs du *Plan à moyen terme des programmes* de l'IICA., et qu'il informe le Comité exécutif ou le Conseil de tous les accords de ce type. Lorsque ces accords dépassent 500 000 US\$ par année, le Directeur général avisera les membres du Comité exécutif, en leur accordant une période de trente jours pour faire leurs observations, période qui sera calculée à partir de la date de l'avis. Ces contrats doivent comporter des prévisions quant aux montants qu'on estime nécessaires pour couvrir *une RCI suffisante pour se conformer à la Règle 3.5.1. Taxe institutionnelle nette (TIN). Le Directeur général présentera un rapport sur tous les instruments juridiques signés durant l'année lors des réunions des organes de direction.*

Analyse de section

La section est mise à jour avec le terme RCI, les prévisions pour la RCI sont harmonisées avec les exigences mises à jour dans la Règle 3.5.1 et on y élimine la limite de montants pour les rapports du Directeur général. En vertu de la pratique actuelle, le Directeur général présente une liste détaillée de tous les instruments juridiques signés au cours de l'année, à l'occasion des réunions des organes de direction.

Chapitre IV – Comptabilité et contrôle financier

Texte actuel

Texte proposé

Règle 4.5 Taux de change

Règle 4.5 Taux de change

4.5.1 L'argent en espèces, les revenus et les dépenses en devises autres que des dollars, s'exprimeront en termes équivalents au dollar des États-Unis, afin de faciliter la réconciliation au siège social et l'élaboration des états financiers.

4.5.1 ~~L'argent en espèces, les revenus et les dépenses~~ **Les actifs et les passifs monétaires** en devises autres que des dollars, s'exprimeront en termes équivalents au dollar des États-Unis, afin de faciliter la réconciliation au siège social et l'élaboration des états financiers.

4.5.2 À des fins comptables, les transactions relatives aux revenus et aux dépenses seront converties au type de change du marché légal le plus favorable pour l'Institut, à la date de la transaction. L'argent en espèces à la fin de chaque mois se convertira au type de change inscrit dans le marché légal.

4.5.2 À des fins comptables, les transactions relatives aux revenus et aux dépenses seront converties au type de change du marché légal le plus favorable pour l'Institut, à la date de la transaction. ~~L'argent en espèces à la fin de chaque mois se convertira au type de change inscrit dans le marché légal.~~

4.5.3 Les gains ou les pertes produits par les fluctuations du taux de change seront inscrits de façon mensuelle et s'accumuleront pour l'exercice financier. Si le résultat net est un gain, il sera considéré comme revenus divers. S'il s'agit d'une perte, elle sera imputée aux affectations budgétaires de l'exercice financier en cours.

4.5.3 Les gains ou les pertes produits par les fluctuations du taux de change seront inscrits de façon mensuelle et s'accumuleront pour l'exercice financier. ~~Le Si le résultat net est un gain, il sera considéré comme revenus divers. S'il s'agit d'une perte, elle sera imputée aux affectations budgétaires de l'exercice financier en cours.~~

Analyse de section

La modification aux numéros 4.5.1 et 4.5.2 sert à élargir l'éventail des coûts qui sont sujets à la valorisation, s'ajoutant aux montants en espèces, tels que des investissements, des comptes débiteurs, des comptes receveurs, entre autres. La valorisation des actifs et des passifs est décrite au numéro 4.5.1, et la conversion de transactions et de dépenses au numéro 4.5.2. Au numéro 4.5.3, le résultat net provenant de l'écart institutionnel relatif au change, qu'il s'agisse d'un gain ou d'une perte, est comptabilisé dans le Fonds de revenus divers.

Chapitre IV - Comptabilité et contrôle financier

Texte actuel

Texte proposé

Règle 4.10 Méthodes pour l'acquisition de biens et de services

Exception faite des cas décrits dans l'article 98¹⁴ du RDG, l'Institut publiera des appels d'offres publics pour obtenir trois offres ou plus, par écrit, pour tout contrat d'une valeur excédant 30 000 US\$. Le Directeur administratif, avec d'autres fonctionnaires désignés à cette fin, participeront à un Conseil de révision des contrats pour publier un appel d'offres, étudier les propositions et déterminer à qui sera confié le contrat. Le Directeur général, ou la personne qu'il désignera, approuvera et signera tous les contrats résultant de ce

Règle 4.10 Méthodes pour l'acquisition de biens et de services

Exception faite des cas décrits dans l'article 98¹⁴ du RDG, l'Institut *emploiera des méthodes compétitives* ~~publiera des appels d'offres publics pour obtenir trois offres ou plus, par écrit,~~ pour tout contrat d'une valeur excédant 30 000 US\$. *Pour se conformer aux exigences de l'article 98 du RDG, le Directeur général déterminera la procédure à suivre pour mettre en place des méthodes d'acquisition compétitives afin de pouvoir compter sur des prix justes. Dans le cas d'appels d'offres publics, le responsable*

¹⁴L'article 98 du RDG stipule que :

L'acquisition de matériels, de meubles et de fournitures de bureau et fournitures générales, ainsi que la passation de contrats de louage d'ouvrages et services, se feront par des méthodes faisant appel à la compétition.

Le Directeur général pourra autoriser des exceptions pour les acquisitions d'un prix inférieur à 30 000 \$US lorsqu'il estimera que ces méthodes ne sont pas dans l'intérêt de l'Institut.

Lorsque le prix de l'acquisition sera de 30 000 \$US ou plus, le Directeur général pourra faire des exceptions à l'utilisation de méthodes faisant appel à la compétition seulement dans les circonstances suivantes :

a. Urgences, comme l'aide en cas de désastre, réparations et autres actions qu'il faut entreprendre d'urgence pour protéger des vies ou des biens ;

b. Acquisition de matériels techniques et de matériels scientifiques destinés à des projets approuvés par le Conseil et qui doivent être exécutés dans les États membres ou des institutions, les acquisitions pourront être effectuées par la Direction générale ou par l'institution nationale qui participe au projet, à la condition que, dans ce dernier cas, l'achat ne soit pas plus onéreux.

Le Directeur général informera le Comité exécutif de toutes les acquisitions faites pour un prix de 30 000 \$US ou plus et pour lesquelles on n'aura pas utilisé des méthodes faisant appel à la compétition.

Toutes les acquisitions feront l'objet d'une vérification à posteriori effectuée par l'Unité de vérification interne. (Octobre 1997)

processus, au nom de l'Institut. Pour répondre aux exigences de l'article 98 du RDG, le Directeur général déterminera la procédure à suivre pour appliquer le processus d'appels d'offres selon des méthodes compétitives d'acquisition, afin de pouvoir compter sur des prix justes.

~~de l'administration~~ Le Directeur administratif, avec d'autres fonctionnaires désignés à cette fin, participeront à un ~~Conseil de révision des contrats~~ **une Commission administrative d'achats** pour lancer un appel d'offres, étudier les propositions et déterminer à qui sera confié le contrat. Le Directeur général, ou la personne qu'il désignera, approuvera et signera tous les contrats résultant de ce processus au nom de l'Institut. ~~Pour répondre aux exigences de l'article 98 du RDG, le Directeur général déterminera la procédure à suivre pour appliquer le processus d'appels d'offres selon des méthodes compétitives d'acquisition, afin de pouvoir compter sur des prix justes.~~

Analyse de section

Afin de se conformer à l'exigence de méthodes compétitives de l'article 98 du Règlement de la Direction générale (RDG) ainsi que d'efficacité quant aux prix et pratiques actuelles dans le marché, le changement propose que le Directeur général détermine les méthodes compétitives à employer pour les achats et les contrats d'une valeur de 30 000 US\$ ou plus.

Chapitre IV - Comptabilité et contrôle financier

Texte actuel

Texte proposé

Règle 4.16 Retraits et transferts

La valeur comptable nette des biens désuets sera éliminée des registres comptables. Les montants acquis par la vente des biens seront inscrits au fonds correspondant, en tant que revenus divers. Eu égard aux recettes provenant de la vente de biens acquis avec des fonds réguliers, et conformément avec les procédures budgétaires établies, chaque unité opérationnelle pourra demander l'autorisation de les utiliser.

Règle 4.16 Retraits et transferts

La valeur comptable nette des biens désuets sera éliminée des registres comptables. Les montants acquis par la vente des biens seront inscrits au fonds correspondant, en tant que revenus divers. ~~Eu égard aux recettes provenant de la vente de biens acquis avec des fonds réguliers, et conformément avec les procédures budgétaires établies, chaque unité opérationnelle pourra demander l'autorisation de les utiliser.~~

Analyse de section

Cette phrase est éliminée par souci d'uniformité avec la dernière mise à jour du Règlement financier, qui avait été modifié en anglais uniquement, par erreur.

Chapitre IV – Comptabilité et contrôle financier**Texte actuel****Texte proposé****Règle 4.17 Procédure de radiation des actifs****Règle 4.17 Procédure de radiation des actifs**

4.17.1 Les unités opérationnelles devront déterminer quels sont les biens obsolètes ou qui n'ont plus aucune utilité, et présenter une demande au Bureau du Sous-directeur général, au moyen des voies établies, pour les radier.

4.17.1 Les unités opérationnelles devront déterminer quels sont les biens obsolètes ou qui n'ont plus aucune utilité et présenter une demande ~~au Bureau du Sous directeur général~~ à **la personne désignée par le Directeur général**, au moyen des voies établies, pour les radier.

Analyse de section

Il est proposé d'établir un mécanisme de facilitation des opérations afin de réduire les procédures superflues.

Annexe A – Terminologie utilisée dans le présent Règlement**Texte actuel**

Décaissement : Paiement destiné à s’acquitter d’une obligation antérieure ou actuelle et qui réduit les ressources de la trésorerie. Une obligation et décaissement pourront se produire simultanément. Ce terme est synonyme des termes “dépense et paiement”.

Texte proposé

Décaissement : Paiement destiné à s’acquitter d’une obligation antérieure ou actuelle et qui réduit les ressources de la trésorerie. Une obligation et décaissement pourront se produire simultanément. ~~Ce terme est synonyme des termes “dépense et paiement”.~~

Analyse de section

Il est proposé par ce changement que le terme “décaissement” signifie dans le Règlement “sortie de trésorerie” ou “paiement”, mais il ne doit pas être compris comme synonyme de “dépense”, conformément aux principes comptables.

IICA/CE/Res. 614 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 614

DATE ET LIEU DE LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 659 (16), "Date et lieu de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif",

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) doit tenir une réunion ordinaire chaque année, et doit donc fixer la date et le lieu de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif en 2017 ;

Que l'article 25 du règlement susmentionné stipule que, lorsqu'aucun État membre de l'Institut ne s'offre pour accueillir la réunion ordinaire du Comité exécutif, la réunion se tient au siège social de l'IICA, à San José, au Costa Rica ; et

Que le Directeur général fait savoir qu'il n'a reçu aucune proposition officielle d'un État membre en vue d'accueillir la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De tenir la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège social de l'IICA, à San José, au Costa Rica, au cours du premier semestre de 2017.
2. De demander au Directeur général, conformément aux procédures établies par les normes en vigueur, de convoquer, en temps opportun, les États membres afin qu'ils puissent participer à cette réunion.

IICA/CE/Res. 615 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : anglais

RESOLUTION N° 615**PROGRES DANS LA FORMULATION DE PROPOSITIONS POUR LE
RENFORCEMENT FINANCIER ET LA RESTRUCTURATION STRATEGIQUE
DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR
L'AGRICULTURE (IICA)**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document informatif n° 05 (16), “Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15)”,

CONSIDÉRANT :

Que, par les résolutions IICA/JIA/Res. 447 (XV-O/09), IICA/CE/Res. 531 (XXX-O/10) et IICA/JIA/Res. 477 (XVI-O/11), il a été demandé au Directeur général de l’IICA d’élaborer des propositions de mesures qui mèneraient à une intégration plus étroite de l’Institut et de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et qui renforceraient les efforts conjoints des deux organisations, et que les États membres ont été encouragés à promouvoir, dans le cadre du processus de gouvernance de la FAO, l’émission d’instructions semblables pour le Directeur général de cette organisation ;

Qu’en 2009, le Directeur général de l’IICA a confié à Carlos Pérez del Castillo la réalisation d’une étude qui détaillera le contexte et les options visant le renforcement de l’association de l’IICA et de la FAO et la coordination des actions entre les deux organisations, au bénéfice de l’agriculture des Amériques ;

Que, par la Résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), dans le but d’améliorer l’efficacité de l’IICA et sa capacité à relever les défis présents et futurs, a demandé à son Directeur général d’apporter du soutien technique et administratif à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCEAG) et au Comité exécutif pour que soient

présentées au Conseil, à sa prochaine réunion ordinaire, des recommandations pour la restructuration stratégique et le renforcement financier de l'IICA, avec les projets de modifications réglementaires requises ;

Que, conformément avec cette Résolution, le Directeur général a présenté le rapport pour la considération du Comité exécutif et des autres États membres ;

Que ce rapport présente un résumé des défis actuels et futurs de l'IICA ; des mesures structurelles, administratives, financières et stratégiques prises par l'Institut depuis 2010 pour relever ces défis et des concepts préliminaires pour la réforme structurelle et stratégique qui exigent davantage de recherche, d'analyse, de consultations et de suivi ;

Que ces concepts comprennent, entre autres : i) la réalisation d'une étude pour le renforcement d'une alliance stratégique et structurelle de l'IICA et de la FAO, basée sur le modèle de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans le but d'éliminer les doubles emplois, de promouvoir des économies dans l'exécution d'activités et de faire un meilleur usage des ressources attribuées par les États membres aux deux organismes internationaux, dont les objectifs et usagers coïncident dans la Région ; ii) la création d'un mécanisme pour la canalisation de la participation du secteur privé dans les activités techniques de l'Institut ; iii) la création de mécanismes pour promouvoir la mobilisation et l'obtention de ressources provenant de fondations, d'autres organisations internationales et de donateurs ; iv) des efforts supérieurs pour s'assurer que la Récupération des coûts indirects (RCI) dans les projets financés par des ressources externes n'ait pas d'effet sur le Fonds régulier de l'IICA ; et v) des ententes avec d'autres organisations internationales, comme l'Organisation des États Américains (OEA), pour partager les coûts des opérations administratives des bureaux de l'Institut dans les États membres ;

Que le modèle de collaboration de l'alliance entre l'OMS (du système des Nations Unies) et l'OPS (du système interaméricain) doit être analysé en profondeur ;

Que si l'analyse s'avère positive, un modèle pourrait être établi, semblable à l'alliance OMS/OPS, qui permettrait à l'IICA d'arriver à un accord pour établir une alliance stratégique avec une organisation internationale comme la FAO, dans le cadre de laquelle l'Institut pourrait mener un programme de travail intégré pour l'Amérique latine et la Caraïbe ; et

Que la Résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15) invite tous les États membres qui ne font pas partie de la CCEAG à participer à ses réunions sur le renforcement stratégique, structurel et financier de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier le Directeur général pour son rapport et de prendre note des réformes stratégiques, administratives, structurelles et financières mises en place durant ses années de gestion.
2. D'encourager le Directeur général à poursuivre le processus de restructuration interne pour la modernisation et le renforcement de l'IICA, en prenant en considération les priorités correspondantes, et à suggérer des nouvelles mesures destinées à renforcer son modèle de coopération technique et à améliorer sa capacité financière.
3. De demander au Directeur général de réaliser une étude, qui pourrait inclure les consultations nécessaires, pour analyser le cadre juridique du modèle OMS/OPS, qui pourrait servir de base à l'établissement d'une alliance consolidée entre l'IICA et la FAO dans le but d'éliminer les doubles emplois, de promouvoir des économies dans l'exécution d'activités et de faire un meilleur usage des ressources attribuées par les États membres aux deux organismes ; la manière dont ce modèle bénéficie aux pays membres ; ses avantages et domaines à privilégier et ses inconvénients potentiels pour l'efficacité de l'aide technique apportée par l'IICA ; et de présenter un rapport à ce sujet à l'occasion de la prochaine réunion ordinaire de la CCEAG, qui inclura les recommandations dont l'adoption est soutenue par le Bureau du Directeur général.
4. D'inviter tous les États membres à faire parvenir au Directeur général, au plus tard le 31 décembre 2016, leurs propositions et recommandations pour le renforcement financier et la restructuration stratégique de l'Institut et à participer à la réflexion de la CCEAG sur ces questions, en accord avec l'invitation lancée par le Conseil interaméricain de l'agriculture de par la Résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15), et de recommander au Directeur général qu'il donne suite à cette invitation.

5. De demander à la CCEAG, à sa prochaine réunion, de considérer et de commenter les recommandations du Directeur général et des États membres, en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'Institut ; et au Directeur général, en sa capacité de Président de la CCEAG, de présenter les recommandations correspondantes à l'occasion des prochaines réunions ordinaires du Comité exécutif et du Conseil.

IICA/CE/Res. 616 (XXXVI-O/16)

24 août 2016

Original : Anglais

RESOLUTION N° 616**COLLABORATION ENTRE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE
COOPERATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET L'ORGANISATION DE
L'INFORMATION SUR LES MARCHÉS DES AMÉRIQUES (OIMA)**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le “Rapport sur les progrès accomplis présenté par l'OIMA à sa Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif” (23 août 2016) et l'exposé du Président de l'OIMA sur les actions et les résultats obtenus par cette organisation, avec le soutien de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA),

CONSIDÉRANT :

Que l'information sur les prix et les marchés est un élément stratégique des efforts consentis par les États membres de l'IICA pour une agriculture compétitive, durable et inclusive ;

Que les renseignements sur les marchés sont des atouts importants pour les décideurs au sein des instances responsables de formuler les politiques agricoles qui se répercutent sur les moyens de subsistance économiques des petits et grands producteurs, et sur le développement rural et agricole ;

Que l'IICA et l'OIMA ont une lettre d'entente en vigueur depuis 2004 dans le but de réaliser des activités de coopération communes destinées au renforcement des systèmes d'information des marchés agricoles dans les États membres ; et

Que, par la Résolution IICA/CE/Res. 572 (XXXIII-O/13), le Comité exécutif a demandé au Président de l'OIMA et au Directeur général de l'IICA de lui présenter des rapports sur les progrès accomplis dans les actions menées dans le domaine de l'information des marchés agricoles et sur le processus de renforcement institutionnel

des systèmes d'information des marchés et de l'OIMA, et a demandé au Directeur général de renforcer la collaboration de l'Institut avec l'OIMA,

DÉCIDE :

1. D'accueillir le rapport de l'OIMA et de remercier le Président pour son exposé.
2. D'inviter l'OIMA et l'IICA à continuer à renforcer leurs mécanismes de collaboration et leurs activités conjointes, pour que tant les producteurs que les décideurs aient à leur disposition de l'information sur les marchés à la fois vitale, opportune et facile d'accès, pour impulser le développement et accroître la transparence et l'efficacité dans le secteur agricole.

SIGNATURE DU RAPPORT

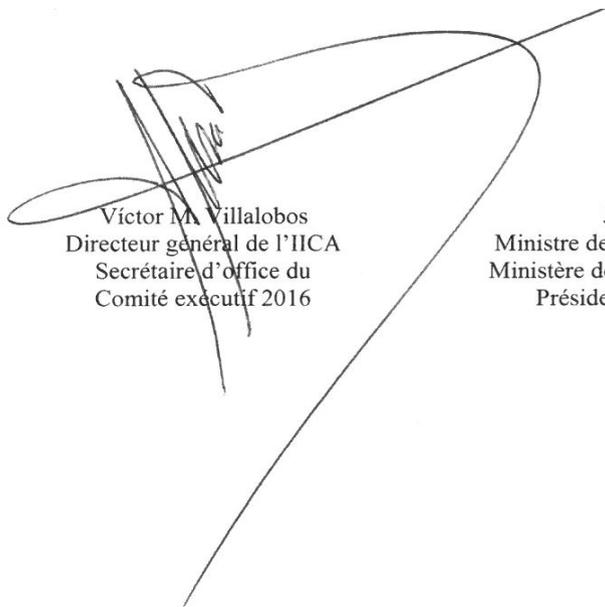
SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 13h00, le 24 août de l'année deux mille seize, à San José, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements effectués à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut, insèrera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

San José, Costa Rica.



Víctor M. Villalobos
Directeur général de l'IICA
Secrétaire d'office du
Comité exécutif 2016



Juan Carlos Baruja
Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Président du Comité exécutif 2016

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
IICA/CE/Doc. 650 (16)

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1. Programme de travail provisoire | IICA/CE/Doc. 649 (16) |
| 2. Mot du Directeur général | Aucun document |
| 3. Renforcement des compétences techniques de l'Hémisphère | |
| 3.1. Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments (SAIA) | Document informatif n° 02 (16) |
| 3.2. Gestion intégrale des risques en agriculture | Document informatif n° 03 (16) |
| 3.3. Progrès dans le développement des compétences techniques et du leadership | Document informatif n° 04 (16) |
| 4. Renforcement financier de l'Institut | |
| 4.1. Rapport sur le recouvrement des quotes-parts | IICA/CE/Doc. 651 (16) |
| 4.2. États financiers de l'Institut de 2015 et rapport des commissaires aux comptes externes | IICA/CE/Doc. 652 (16) |
| 4.3. Vingt-deuxième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) | IICA/CE/Doc. 653 (16) |
| 4.4. Mise à jour du Règlement financier | IICA/CE/Doc. 654 (16) |
| 5. Renforcement des alliances avec d'autres institutions | |
| 5.1. Rapport biennal 2014-2015 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) | (Sans numéro) |

- 5.2. Rapport sur les relations entre l'IICA et le CATIE (Sans numéro)
- 5.3. Rapport biennal 2014-2015 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) (Sans numéro)
- 5.4. Rapport sur les activités de l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA) (Sans numéro)

6. Activités de la Direction générale et des organes de direction

- 6.1. Rapport annuel 2015 de l'IICA IICA/CE/Doc. 655 (16)
- 6.2. Rapport de la Réunion ordinaire 2016 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) IICA/CE/Doc. 656 (16)
- 6.3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc. 657 (16)
- 6.4. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) IICA/CE/Doc. 658 (16)
- 6.5. Date et lieu de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc. 659 (16)

7. Questions diverses

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2016

Argentine

Guillermo Bernaudo (*Titulaire*)
Jefe de Gabinete
Ministerio de Agroindustria
Tel.: (54 11) 4349 2166
gapaga@magyp.gob.ar

Belize

José Alpuche (*Titulaire*)
Chief Executive Officer
Ministry of Natural Resources and
Agriculture
Tel.: (501) 822 2243
ceo@agriculture.gov.bz

Bolivie

Gilvio Janayo Caricari (*Titulaire*)
Coordinador General
Viceministerio de Desarrollo Rural
Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras
Tel.: (591 2) 211 1103
janayo.1984@gmail.com

Costa Rica

Ivannia Quesada Villalobos (*Titulaire*)
Viceministra de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (506) 2232 7715
iquesada@mag.go.cr
ecalderon@mag.go.cr

Orlando Barrientos Saborio (*Suppléant*)
Profesional del área de Política
Agropecuaria y Rural
Secretaría Ejecutiva de Planificación
Sectorial Agropecuaria (SEPSA)
Tel.: (506) 2232 7715
obarrientos@mag.go.cr

Dominique

Johnson Drigo (*Titulaire*)
Minister for Agriculture and Fisheries
Ministry of Agriculture and Fisheries
Tel.: (767) 266 3211
minsecagriculture@dominica.gov.dm

Équateur

Ángel Jamill Ramón Vivanco (*Titulaire*)
Viceministro de Desarrollo Rural
Ministerio de Agricultura, Ganadería,
Acuacultura y Pesca
Tel.: (593) 2396 0100
aramonv@magap.gob.ec

États-Unis d'Amérique

Bryce Quick (*Titulaire*)
Associate Administrator and Chief
Operating Officer
Foreign Agricultural Service
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 2706
Bryce.quick@fas.usda.gov

Wendell Dennis (*Suppléant*)
Deputy Director, Multilateral
Affairs Division
Foreign Agricultural Service
United States Department of
Agriculture
Tel.: (202) 720 1319
Wendell.dennis@fas.usda.gov

Jamaïque

Shaun Baugh (*Titulaire*)
Principal Director
Planning, Policy and Development
Ministry of Industry, Commerce,
Agriculture and Fisheries
Tel.: (876) 577 9795
sabaugh@moa.gov.jm

Paraguay

Juan Carlos Baruja Fernández (*Titulaire*)
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595) 440 718 / 449 951
ministro@mag.gov.py

Santiago Bertoni Hicar (*Suppléant*)
Director General de Planificación
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595) 8125 6262
zp5msb@gmail.com

María Raquel Cáceres
Noguera (*Suppléante*)
Oficial de Embajada
Embajada de la República de
Paraguay en Costa Rica

Tel.: (506) 2234 1857
embaparcostarica@gmail.com

Sainte-Lucie

Ezechiel Joseph (*Titulaire*)
Minister for Agriculture, Fisheries,
Physical Planning, Natural Resources
and Co-operatives
Ministry for Agriculture, Fisheries,
Physical Planning, Natural Resources
and Co-operatives
Tel.: (758) 453 1262 / 730 9775
ministersecretary.agriculture@govt.lc
minister.agriculture@govt.lc

ÉTATS NON MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2016

Brésil

Fernando Jacques de Magalhães
Pimenta (*Titulaire*)
Embaixador
Embaixada do Brasil na Costa Rica
Tel.: (506) 2295 6874
cooperacionbrasil@gmail.com
politicobrasilcr@gmail.com

Gustavo Campelo (*Suppléant*)
Primeiro Secretário
Embaixada do Brasil na Costa Rica
Tel.: (506) 2295 6874
cooperacionbrasil@gmail.com
politicobrasilcr@gmail.com

Canada

Vanessa Blair (*Titulaire*)
Acting Senior Multilateral Affairs Officer
Agriculture and Agri-Food Canada
Tel.: (613) 773 1652
vanessa.blair@agr.gc.ca

Chili

Alex Barril García (*Titulaire*)
Asesor del Ministro en Asuntos
Internacionales
Ministerio de Agricultura
Tel.: (562) 2397 3090
abarril@odepa.gob.cl

Mexique

María de Lourdes Cruz Trinidad (*Titulaire*)
Directora de Relaciones
Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y
Alimentación (SAGARPA)
Tel.: (52 555) 3871 1058
mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Uruguay

Tabaré Bocalandro Yapeyú (*Titulaire*)
Ministro Consejero y Cónsul de Misión
Embajada de la República
Oriental del Uruguay en Costa Rica
Tel.: (506) 2288 3424
tbocalandro@gmail.com

PAYS OBSERVATEURS

Russie

Sergey Leontiev
Encargado de Negocios a.i.
Embajada de la Federación de Rusia
en Costa Rica
Tel.: (506) 8816 1272
emrusa@ice.co.cr
rusemb.costarica@mail.ru

**ORGANISMES
INTERNATIONAUX**

**Institut de recherche et de
développement agricoles des
Caraïbes (CARDI)**

Francis Asiedu
Technical Services Manager
Trinidad and Tobago
Tel.: (868) 645 8120 / 320 3543
francis.asiedu@gmail.com

**Centre agronomique tropical de
recherche et d'enseignement
(CATIE)**

Muhammad Ibrahim
Director General
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2551
mibrahim@catie.ac.cr

Francisco Alpizar
Subdirector de Investigación y
Líder del Programa Economía y
Ambiente para el Desarrollo
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2551
falpizar@catie.ac.cr

**Organisation de l'information
sur les marchés des Amériques
(OIMA)**

Terry Long
Chairman
United States of America
Tel.: (202) 720 2175
Terry.Long@ams.usda.gov

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Víctor M. Villalobos	Directeur général
Lloyd Day	Sous-directeur général
Robert Ahern	Spécialiste principal de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments
José Alfredo Alpízar	Chef de l'Unité de la communication sociale
Miguel A. Arvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica
Evangelina Beltrán	Coordinatrice du Bureau du directeur général
Rocío Bohórquez	Commissaire aux comptes interne
Michel Chartier	Coordinateur des relations diplomatiques et du protocole
Salvador Fernández	Directeur de la coopération technique
James French	Spécialiste principal en compétitivité et durabilité des chaînes agricoles
Miguel García	Représentant de l'IICA aux États-Unis
Ruth Gómez	Directrice de la Division de gestion du talent humain
Héctor Iturbe	Conseiller
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division de la gestion financière
Teresa Maldonado	Directrice de la Division de programmation, du budget et du contrôle
Franklin Marín	Coordinateur du Centre de promotion des capacités techniques et du leadership

Katia Marzall	Spécialiste internationale en résilience de l'agriculture et gestion des risques associés aux changements climatiques
Byron Miranda	Spécialiste principale en inclusion dans l'agriculture et les territoires ruraux
Diego Montenegro	Directeur de la gestion et de l'intégration régionale
Laura Mora	Chef de la Division des services et du soutien administratif
Carlos O'Farrill	Secrétaire des services institutionnels
Ricardo Orellana	Représentant de l'IICA au Paraguay
Doreen Preston	Coordinatrice de l'Unité de langues
María Rodríguez	Directrice associée de coopération technique
Patricia Ross	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Federico Sancho	Secrétaire de planification et d'évaluation
Breno Tiburcio	Spécialiste principal en productivité et durabilité de l'agriculture familiale pour la sécurité alimentaire et l'économie rurale
Santiago Vélez	Coordinateur de la Direction de gestion et d'intégration régionale

ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

Secrétariat de la réunion

Secrétaire <i>ex officio</i> et Directeur général de l'IICA	Victor M. Villalobos
Secrétariat technique	Evangelina Beltrán Héctor Iturbe Katia Núñez
Organisation logistique	Patricia Ross
Conseiller juridique	William Berenson

Diffusion et presse

José Alfredo Alpizar
Adriana Araya
Rafael Cartín
Karla Cruz
Mónica Montero
Andrea Morales
Carlos Umaña
Evelyn Vargas
Isaac Zúñiga

Diplomatie et protocole

Michel Chartier

Accueil des participants

Inscription et secrétariat	Fanny Carreño
Accueil à l'hôtel	Sonia González
Accueil à l'aéroport	Ronald Hidalgo Randy Alexander Marlon Rodríguez

Accueil en salle de conférence

Marlen Montoya
Lidy Astorga
Sonia González
Lorena Mata
Kembly Phillips
Melania Rodríguez

Documents et rapport

Classement et distribution

Laura Gutiérrez
Silvia Gutiérrez

Rédaction des procès-verbaux

Manuel Jiménez
Ronald Aragón
Nathalia Coto
Patricia Matamoros
Julio Mora
Viviana Palmieri
Ericka Soto

Édition

Máximo Araya

Coordination de l'interprétation et de la traduction

Doreen Preston

Interprétation simultanée

Espagnol Luis Delgadillo
 Thais Pardo

Anglais Cynthia Diez
 Elizabeth Lewis

Traduction

Espagnol Olga Vargas

Anglais Joan Abrahams
 Laura Moya

Contrôle et suivi des traductions	Leticia Quirós
Numérisation	
Espagnol / Anglais	Wendy Esquivel
Audio et enregistrement numérique	David Álvarez Minor Carvajal
Services informatiques	Esteban Carvajal Marianela Lemaître Sergio Navarro Olman Vargas
Services de soutien	
Coordination	Laura Mora Rebeca Martínez
Fournitures	German Arroyo Francisco Brenes Eva López
Montage et entretien	Ronald Meneses Minor Carvajal Eduardo Castillo Rafael Flores
Propreté et nettoyage	Claudia Hernández Lidieth Quesada
Santé	Yeimy Rodríguez
Sécurité	Nery Quesada William Urbina
Transports	Javier Barboza Carlos Umaña Harold Zumbado

Imprimé par l'Imprimerie de l'IICA Siège de
l'Institut, San José, Costa Rica
L'édition comprend 15 exemplaires imprimés et 5
exemplaires sur CD-ROM

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

LE SIÈGE / Boîte Postale 55-2200 San José,
Vázquez de Coronado, San Isidro 11101, Costa Rica
Tél.: (506) 2216-0222 / Fax: (506) 2216-0233

Adresse électronique: iicahq@iica.ac.cr / Site web: www.iica.int